

Péter Kovács¹:

A propos du chemin vers l'arbitrage de Vienne de 1938²

(Les préparatifs et l'écho immédiat dans la presse française, anglaise et américaine)

I. Introduction

Malgré son titre, cet article n'a pas l'ambition de donner un aperçu complet de la couverture médiatique de la sentence arbitrale prononcée par Ciano et Ribbentrop, ministres des affaires étrangères de l'Axe. Il veut encore moins donner une appréciation juridique ou historique de ces événements dont les résultats, à savoir la rétrocession de la partie peuplée en majorité par les locuteurs de langue maternelle hongroise de la Tchécoslovaquie (qui avait possédé ces territoires *de facto* depuis 1919 et *de jure* depuis 1920) à la Hongrie (qui les avaient perdus avec d'autres territoires après la première guerre mondiale³) ont été suspendus par le traité d'armistice de 1945⁴ pour être déclarés „nul et non avenue” par le traité de paix de 1947.⁵

L'article ne veut non plus critiquer l'appréciation historiographique tchécoslovaque (et slovaque) de ces événements qualifiés „*diktats*” par leurs historiens. Il est évident que l'appréciation de ces questions sera, encore longtemps, intimement influencée par l'identité nationale des auteurs. Pourtant, si l'on arrive au moins à comprendre la logique et la manière de pensée de l'autre, on aura déjà fait un pas en avant.

L'objet de cet article est seulement l'examen succinct des notes diplomatiques internes et des articles et dépêches des journaux accessibles. Ces derniers témoignent des arguments que les diplomates hongrois de l'époque pouvaient utiliser pour rapporter que leur État accréditaire n'objectait pas, comprenait voire approuvait ou *a fortiori* appuyait les manoeuvres diplomatiques hongroises, éléments d'une politique de haut risque dont les dangers ont été sentis et étudiés par les hauts responsables du ministère hongrois des affaires étrangères qui ne croyaient pas dans la victoire de l'Axe qu'ils estimaient plutôt dangereuse aux intérêts nationaux hongrois.

La présentation claire et - probablement - sincère de ce dilemme est bien perceptible dans les mémoires de ces diplomates⁶ qui n'osaient pas cependant rester dehors quand, après deux

¹ Professeur de droit international à l'Université Catholique Péter Pázmány.

² Cet article a été déjà publié dans l'ouvrage que l'auteur a édité sur la base des contributions de la conférence commémorative au professeur Géza Herczegh, membre de la Cour Internationale de Justice entre 1993-2003:

Kovács (sous la dir. de): *International Law - A Quiet Strength / Le droit international, une force tranquille / Miscellanea in memoriam Géza Herczegh, Budapest, 2011, Pázmány Press* (Éditions de la Faculté juridique de l'Université Catholique Péter Pázmány) pp. 29-68

³ Article 27 du traité de paix conclu le 4 juin 1920 avec les puissances alliées et associées

⁴ Article 2 du traité d'armistice conclu le 20 janvier 1945

⁵ Article 1 (§ 2) du traité de paix conclu le 10 février 1947

⁶ György Barcza: *Diplomataemlékeim 1911-1945* [Mes souvenirs diplomatiques 1911-1945] Európa História 1994 Budapest; András Hory: *Bukaresttől Varsóig, [De Bucarest à Varsovie]* Budapest, 1987 Gondolat; István Kertész:

décennies de propagande revanchiste et irrédentiste, leur public et leur „élite politique” réclamaient d’une voix de plus en plus haute que « le temps est arrivé » et qu’ « il faut saisir l’occasion historique ». De nos jours, du haut de nos connaissances historiques⁷, il est facile de passer un jugement: mais en 1938, certaines décisions devaient être prises en quelques jours, voire heures et tout cela à une époque où les techniques de communication étaient très-très loin de leur efficacité d’aujourd’hui.

Pour que le lecteur puisse comprendre le contenu et les renvois multiples de la cascade des télégrammes diplomatiques, des dépêches, des articles de journaux politiques et de revues juridiques ci-après, il est important de récapituler en grandes lignes les événements passés entre Munich et Vienne.

II. Récapitulation des grandes lignes des manoeuvres diplomatiques hongrois et tchécoslovaques des semaines concernées

Au cours des jours précédant la rencontre de Munich, la diplomatie hongroise a essayé en vain de mettre la question des revendications territoriales hongroises à l’agenda des quatre puissances. La diplomatie polonaise s’est engagée dans une direction analogue pour pouvoir saisir l’ancienne principauté de Teschen. Sur les quatre personnes (Hitler, Mussolini, Chamberlain et Daladier), statuant sur le sort du territoire des Sudètes, c’était seulement le „Ducé” qui y était sensible et même s’il a accepté l’ajournement de la question, il a réussi de la faire inclure dans l’annexe portant sur les garanties de frontières de la Tchécoslovaquie.⁸

Magyar békeillúziók 1945-1947 [Illusions de paix hongroises 1945-1947] Európa História 1995 Budapest; [paru en 1984: Between Russia and the West, Hungary and the Illusions of Peacemaking 1945-1947, University of Notre Dame Press, 1984 Notre Dame, Indiana]; Aladár: *Szegedy-Maszáék* Az ember ősszel visszanéz ..[L’œil d’automne d’un homme...] Európa História 1996 Budapest; Elemér *Ujpey*: Végállomás Lisszabon [Lisbonne – Terminus!] Magvető 1987 Budapest; Antal *Ullein-Reviczky*: Német háború, orosz béke [Guerre allemande, paix russe] Európa História 1993 Budapest (paru en 1947: Guerre allemande, paix russe. Le drame hongrois. Editions de la Baconnière 1947 Neuchâtel);

⁷ Edward *Chászár*: Decision in Vienna, The Czechoslovak-Hungarian border dispute of 1938, Danubian Press 1978 Astor; Antal *Czettler*: Teleki Pál és a magyar külpolitika 1939-1941 [Paul Teleki et la politique étrangère hongroise 1939-1941] Magvető 1997 Budapest; Géza: *Hervégh* A szarajevói merénylettől a potsdami konferenciáig [De l’attentat de Sarajevo jusqu’à la conférence de Potsdam] Magyar Szemle Könyvek 1999 Budapest; Gergely *Sallai*: Az első bécsi döntés [la première sentence arbitrale de Vienne], Osiris 2002 Budapest

László: *Sütő* La politique interalliée et la Hongrie pendant la seconde guerre mondiale [Thèse soutenue à l’Université de Groningue, en 1983]; Miklós Zeidler: A revíziós gondolat [L’idée de la révision] Kalligram 2009 Pozsony /Bratislava

⁸ Sur les quatre annexes joint à l’accord de Munich, le premier et le deuxième touchaient les revendications hongroises et polonaises.

„Annexe première

Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement français ont conclu l’accord ci-dessus, étant entendu qu’ils maintiennent l’offre contenue dans le paragraphe 6 des propositions franco-britanniques du 19 septembre 1938, concernant une garantie internationale des nouvelles frontières de l’État tchécoslovaque contre toute agression non provoquée.

Quand la question des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie aura été réglée, l’Allemagne et l’Italie, pour leur part, donneront également une garantie à la Tchécoslovaquie.

Annexe II

Les chefs des gouvernements des quatre puissances déclarent que le problème des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie, s’il n’est pas réglé dans les trois mois par un accord entre les gouvernements intéressés, fera l’objet d’une autre réunion des chefs des gouvernements des quatre puissances aujourd’hui assemblés.

Annexe III

Suite à cette ouverture incertaine et en croyant en l'arrivée d'un moment diplomatique propice attendu depuis longtemps, la Hongrie est entrée dans des négociations bilatérales⁹ avec la Tchécoslovaquie lesquelles ont été rompues une fois, mais reprises après, pour être déclarées closes en raison de l'incapacité des parties à s'entendre sur la ligne précise. La Tchécoslovaquie – dont la délégation a été composée essentiellement des représentants du gouvernement de l'autonomie slovaque – a accepté le retour du territoire de majorité magyare, mais des divergences subsistaient sur la question si les résultats du census de 1910 ou de celui de 1930 devraient être utilisés. Le choix entre les deux census aurait déterminé l'appartenance des grandes villes de ces territoires.

Encore avant ces négociations, et en recourant à l'ultimatum, la Pologne a occupé le territoire de Teschen (appelé en polonais Cieszyn) et de Zaolzie.¹⁰ Pour renforcer leur position géopolitique et pour pouvoir se distancier de la puissance de l'Allemagne hitlérienne revanchiste, la Pologne et la Hongrie auraient bien aimé avoir une frontière commune, si possible en rattachant à la Hongrie le territoire de la Ruthénie (l'Ukraine subcarpatique) dont la population parlait une langue slave, proche de l'ukrainien, mais ayant de distances linguistiques très grandes vis-à-vis le tchèque et le slovaque.

Pour accepter qu'elle soit rattachée à la Tchécoslovaquie en 1919-1920, un statut d'autonomie territoriale à placer sous la garantie de la Société des Nations a été promise à la population plutôt hungarophile de la Ruthénie. Pourtant, cette autonomie n'est pas entrée en vigueur jusqu'à 1938. A ce temps-là pour affaiblir la Pologne, un indépendatisme ukrainien pro-allemand a été incité par les services secrets nazis sur les territoires polonais orientaux¹¹. Ce mouvement avait des répercussions aussi bien en Ruthénie et selon les observateurs de l'époque, la vision d'une grande Ukraine pouvait émerger aux yeux de Hitler ambitionnant le recommencement armé de la politique historique du *Drang nach Osten*.

Toutes les questions qui pourront naître du transfert du territoire sudète seront considérées comme du ressort de la commission internationale.

Annexe IV

Les quatre chefs des gouvernements ici réunis sont d'accord pour que la commission internationale prévue à l'accord en date de ce jour soit composée du secrétaire d'État à l'Office des affaires étrangères, des trois ambassadeurs accrédités à Berlin, et d'un membre à nommer par le gouvernement tchécoslovaque.”

⁹ Les négociations avaient lieu entre le 9-13 octobre dans la partie de Nord de Komarno (Komárom en hongrois), ville divisée en deux par le Danube, devenu frontière en 1920.

¹⁰ L'ultimatum a été transmis le 30 septembre et l'armée polonaise est entrée le 1 octobre 1938. La région de Zaolzie a été occupée aussi à ces jours-là. La majorité de la population de ces territoires parlaient le polonais, comme langue maternelle. (La Zaolzie appartenait avant 1919 à la Hongrie.) En 1920, malgré les prétentions polonaise, l'armée tchécoslovaque a occupé la Cieszyn et la Zaolzie, en profitant de la dislocation lointaine de l'armée polonaise, luttant à ce temps-là avec l'armée rouge de la Russie soviétique.

Cette affaire a été suivie de près par Hory (ministre adjoint des affaires étrangères, mais à ce temps-là, l'envoyé hongrois accrédité à Varsovie) qui en a fait un long télégramme et en parle aussi dans ses mémoires.

Selon les mémoires de Hory, après Munich, le gouvernement français a d'abord déconseillé les menaces adressées à la Tchécoslovaquie. Quelques jours après, le ministre polonais Beck a informé les ambassadeurs anglais et français (et tout de suite après eux l'envoyé hongrois) de l'envoi de l'ultimatum. Le jour suivant, les deux ambassadeurs sont revenus avec la réponse de leurs gouvernements qui offraient leurs bons offices, „sans vouloir trainer l'affaire trop long.” Doc. 448, DIMK II, p. 701-705

András Hory: Bukaresttől Varsóig, [De Bucarest à Varsovie] Budapest, 1987 Gondolat p. 251

¹¹ Territoires au-delà de la ligne Curzon, saisis lors de la guerre polono-soviétique et qui appartenaient entre 1920-1939 à la Pologne. L'URSS les a repris suite au protocole secret du pacte Molotov-Ribbentrop.

Après la constatation de l'échec et la clôture des négociations hungaro-tchécoslovaques, Prague et Budapest ont commencé à manoeuvrer pour mettre un terme au différend.

Lors de la clôture des négociations, la délégation hongroise a transmis une „déclaration” qui après avoir constaté l'absence de chance de pouvoir rapprocher les positions respectives, s'est terminée comme suit: „Pour ces motifs, le Gouvernement Royal de Hongrie a décidé de considérer ces négociations, en ce qui le concerne, comme terminées et de demander le règlement urgent de ses revendications territoriales vis-à-vis la Tchécoslovaquie, des quatre puissances signataires du Protocole de Munich.”¹²

Les initiatives hongroises visaient donc la convocation d'une deuxième conférence quadrilatérale agissant quasiment en tant que conférence arbitrale.

Dans un imbroglio diplomatique, la Tchécoslovaquie a essayé de gagner du temps et non seulement elle n'a pas refusé, mais elle a carrément renforcé l'idée de l'arbitrage qu'elle avait imaginée en tant qu'un arbitrage bilatéral de l'Axe, où selon ses calculs, la position pro-tchécoslovaque escomptée de l'Allemagne (position vraisemblablement promise par ce dernier) pourrait avoir de primauté par rapport à l'attitude hungarophile attendue de l'Italie qui aurait dû céder à son partenaire plus fort. (Après Munich et la démission d'Edouard Benes, une orientation pro-allemande s'est développée dans le gouvernement de la Tchécoslovaquie.)

La position tchécoslovaque a été récapitulée dans la note verbale écrite en français le 26 octobre 1938: que le ministre tchécoslovaque a transmise à l'envoyé hongrois et où la cession territoriale et l'arbitrage bilatéral ont été soulignés.¹³

En intervenant dans ces manoeuvres diplomatiques (et en les manipulant dès le début), Berlin s'est entendu avec Londres et Paris, tous les deux assez réticents d'ailleurs, que contrairement à l'idée hongroise, supportée par l'Italie, ils confient le règlement du différend à l'Axe.

Hitler a aussi objecté que la Pologne et la Roumanie qui s'étaient candidées entretemps, la première comme ami traditionnel de la Hongrie, la deuxième voulant appuyer la position

¹² DIMK II, Doc. No. 493a, p. 712

¹³ „(...) Le Gouvernement tchécoslovaque se permet de faire ressortir une fois de plus que les négociations actuelles ne peuvent avoir trait qu'à la question de la minorité hongroise. En effet, les points 1 et 2 du Protocole additionnel de l'Accord de Munich du 29 Septembre 1938 ne parlant que des minorités polonaise et hongroise, d'autres problèmes ethniques doivent rester en dehors du cadre des négociations actuelles.

En ce qui concerne la question de la minorité hongroise, le Gouvernement tchécoslovaque reste animé du désir sincère d'arriver à une solution franche rapide et complète. C'est dans ce but qu'il a présenté le 22 Octobre des propositions qui concernent tout le territoire national uni hongrois (geschlossener Volksboden). Ces propositions ont été transmises comme base générale aux négociations nouvelles auxquelles resteraient réservées des modifications ultérieures.

Le Gouvernement hongrois ne considérant pas ces propositions comme satisfaisantes, le Gouvernement tchécoslovaque est d'accord pour soumettre la question de la minorité hongroise à une décision arbitrale de l'Allemagne et de l'Italie, signataires de l'Accord de Munich.

L'adjonction éventuelle d'autres arbitres devrait être laissée à la décision de ces deux Puissances elles-mêmes. Si ces deux Puissances donnaient suite à la proposition hongroise concernant la Pologne, le Gouvernement tchécoslovaque propose que la Roumanie y soit également associée.

La décision arbitrale devrait fixer les modalités et les délais de l'évacuation par les troupes et les autorités tchécoslovaques du territoire à céder et de son occupation par les troupes et les autorités hongroises. Le Gouvernement tchécoslovaque propose qu'une commission d'experts militaires hongrois et tchécoslovaques se réunisse de suite pour préparer et accélérer l'exonération des mesures nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération, Chalkovsky m.p.”

Doc. 585, DIMK II, p. 853-854

tchécoslovaque, puissent remplacer l'Angleterre et la France. (L'Italie a aussi essayé de maintenir l'idée de l'arbitrage, en le réduisant à l'Axe, vu le rejet allemand d'une nouvelle conférence quadrilatérale.)

Plusieurs missions officielles ainsi que des missions secrètes ont été envoyées par les gouvernements hongrois et tchécoslovaque à Hitler, à Ribbentrop, à Mussolini et à Ciano. Ciano et Ribbentrop s'entretenaient plusieurs fois sur ce sujet par téléphone mais aussi bien lors d'une rencontre personnelle.¹⁴

¹⁴ Le 14 octobre Hitler a reçu Darányi, l'ex-premier ministre hongrois mais la rencontre s'est déroulée dans un climat très tendu et elle était caractérisée par le monologue du chancelier sur la versatilité de la Hongrie. (En août 1938, le régent Horthy lui a refusé d'attaquer la Tchécoslovaquie, idée que Hitler lui a proposée pour qu'il puisse engager le Wehrmacht après. Hitler est revenu plusieurs fois à ce refus et souvent, il a répété l'adage allemand: „*celui qui veut manger à table, doit d'abord aider à la cuisine.*”) A cette rencontre, Ribbentrop était hostile aux prétentions hongroises portant sur les villes importantes et il contestait les données ethnographiques hongroises. Hitler a reçu le ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie – selon certains documents – aussi bien le 14 octobre, mais avant Darányi.

Le 19 octobre à Munich, Ribbentrop a reçu Tiso, le premier ministre du gouvernement autonome slovaque (qui dirigeait la délégation tchécoslovaque aux négociations de Komarno) et l'a informé sur sa position plutôt négative en ce qui concerne les revendications hongroises. En revenant à la „nécessité de faire des concessions”, Ribbentrop a proposé à Tiso un plan où les territoires proposés à cession par la délégation slovaque aux négociations de Komarno auraient été complétés seulement par Kassa (Kosice), tandis que les quatre autres villes (Bratislava, Nyitra/Nitra, Ungvár/Ouzghorod et Munkács/Mukacevo) resteraient en Tchécoslovaquie. (Selon Ribbentrop, ceci correspondrait aux demandes que Darányi avait présentées à la rencontre avec Hitler comme le minimum acceptable.) La délégation tchécoslovaque l'a accepté. Ribbentrop laissait entendre cependant qu'il pourrait changer son opinion et préserver Kosice à la Tchécoslovaquie si ceci est sentimentalement très important. (Ribbentrop a envoyé un compte rendu détaillé à Ciano sur le contenu de la rencontre entre Darányi et Hitler d'une part, lui-même et Chvalkowsky, le ministre tchécoslovaque d'autre part.) Doc. 186, du 22 octobre 1938. (A Palazzo Chigi és Magyarország. Olasz diplomáciai dokumentumok Magyarországról. A Darányi-kormány megalakulásától a Szovjetunió elleni hadüzenetig. (1936-1941), szerk. Réti György. [Le Palazzo Chigi et la Hongrie. Documents diplomatiques italiens sur la Hongrie. La période entre le gouvernement de Darányi et la déclaration de guerre à l'URSS (1936-1941) György Réti (sous la dir.)], p. 157

(En effet, il y a une contradiction en ce qui concerne la participation de Chvalkowsky, le ministre tchécoslovaque. La note approuvée par Ribbentrop et envoyée à Ciano y fait une allusion précise, mais quand Chvalkowsky a récapitulé l'essentiel devant l'envoyé hongrois de Prague, il le faisait toujours comme s'il en avait reçu l'information de la part de Tiso, lui ayant donné un compte rendu par téléphone. Doc. 562, 563, 571 DIMK II, p. 828-829 et 835)

Le ministre Chvalkowsky a informé l'envoyé hongrois accrédité à Prague que son gouvernement transmettrait sous peu au gouvernement hongrois les propositions arrêtées en commun avec Ribbentrop. Doc. 562 et 563. DIMK II, p. 828-829. En effet, une proposition et une carte géographique ont été transmises. (Vraisemblablement les mêmes propositions et carte qui ont été transmises à Budapest, par l'envoyé allemand, le 22 octobre 1938.) Selon le ministère des affaires étrangères hongrois, ceci ne correspondait pas à la proposition minimaliste de Darányi, car les villes Ungvár/Ouzghorod et Munkács/Mukacevo n'y étaient pas incluses. Dans un climat de plus en plus tendu, Ribbentrop accusaient les Hongrois qu'ils augmentaient le noyau „minimal” tandis que la diplomatie hongroise laissait entendre que Ribbentrop n'a pas bien compris Darányi.)

Le 14 octobre, une délégation hongroise, menée par le vice-ministre Csáky est arrivée à Rome et a informé Mussolini qui promettait son appui sauf en ce qui concerne la question des plébiscites. Ciano a demandé l'arrivée des experts hongrois pour qu'il connaisse en détail la composition ethnique des territoires contestés. Cette rencontre a eu lieu probablement le 30 octobre à Rome et Ciano a appris toutes les données pour pouvoir surprendre Ribbentrop qui l'avait considéré « un Italien superficiel ». Ciano ambitionnait la cession des villes historiquement importantes aux Hongrois.

Après des conversations téléphoniques de 22 et de 23 octobre, clarifiant les positions, une rencontre personnelle a eu lieu entre Ribbentrop et Ciano le 28 octobre à Rome où le ministre allemand a accepté „définitivement” que Kassa (Kosice), Ungvár (Ouzghorod) et Munkács (Mukacevo) soient restitués à la Hongrie. Le 31 octobre, Ciano en avait informé l'envoyé hongrois de Rome qui l'a télégraphié à Budapest. (Doc. 618, DIMK II, p. 880)

(La diplomatie hongroise nouait cependant des doutes que entre Rome et Vienne, Ribbentrop ait reçu de la part de Hitler une instruction de devenir moins favorable vis-à-vis les demandes hongroises.)

A ce temps-là, les envoyés hongrois et tchécoslovaques à Berlin et à Rome, ainsi que des envoyés allemands et italiens à Budapest et à Prague ont informé *quasi* quotidiennement les États accréditants sur la position respective de leurs gouvernements et ont semé des informations et des désinformations.

Selon la logique de la diplomatie, les autres grandes puissances devaient être contactées pour vérifier leur attitudes vis-à-vis le caractère et la nature du règlement du différend territorial ultraimportant pour la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Finalement, suite aux appels successifs et distincts, l'Allemagne a invité la Tchécoslovaquie et la Hongrie à confirmer par des déclarations unilatérales (donc pas dans un compromis *stricto sensu*) qu'elles soumettraient leur différend à l'arbitrage de l'Axe, réuni à Vienne. En l'absence d'un vrai compromis, des divergences de vue subsistaient sur l'étendu du mandat donné aux puissances de l'Axe. Selon la diplomatie hongroise, les arbitres n'ont été sollicités que de prendre la décision sur l'appartenance des villes dont le sort n'avait pas été réglé aux négociations bilatérales. Or, selon la diplomatie tchécoslovaque, vu l'échec des négociations bilatérales, les offres volontaires devenaient caduques et la compétence des arbitres s'étendait à trancher sur tout le territoire réclamé par la Hongrie.

La rencontre a eu lieu dans le palais de Belvedere, possédé jadis par l'archiduc François-Ferdinand, assassiné à Sarajevo en 1914.

Le déroulement de la conférence de Vienne est très bien reflété dans les notes qu'un diplomate allemand a dû établir en tant qu'un procès verbal des interventions. Ce document a été publié aux États-Unis aux années cinquantes.¹⁵ Les interventions allemandes et tchécoslovaques y sont *verbatim* transcrites et les interventions hongroises et italiennes sont récapitulées. On peut voir par la lecture de ce procès verbal que les formalités procédurales suivaient de près les caractéristiques propres de la partie orale des arbitrages internationaux: on a commencé avec la présentation des positions avec leur argumentation, suivie par réplique et duplique. Ceci a duré pendant deux heures entre midi et 14 heures. Un déjeuner en commun l'a suivi.¹⁶ Le déjeuner terminé, Ribbentrop et Ciano se sont retirés et les délégations gouvernementales tchécoslovaque et hongroise ont dû revenir à 19 heures pour qu'elles entendent la lecture de la sentence et des documents auxiliaires.

(Par contre, les mérites des négociations italo-allemandes avant Vienne et déjà à Vienne sur le tracé exact de la frontière n'ont été reconstitués avec précision suffisante qu'après des décennies. Pendant longtemps, la base primaire était le journal intime de Ciano¹⁷ dont les éléments ont été confirmés, élargis et nuancés par les informations des diplomates de l'époque, publiées après la

¹⁵ E. Kordt: Memorandum of the Conference of the Four Foreign Ministers in the Belvedere palace on November 2, 1938, from 12. noon to 2.PM.

Doc. 37, in: Edward Chászár: Decision in Vienna, The Czechoslovak-Hungarian border dispute of 1938, Danubian Press 1978 Astor, p. 122-130

(Publié à la première fois, in Documents on German Foreign Policy 1918-1945, From the Archives of the German Foreign Ministry, Series D, 1937-1945, Washington, U.S. Government Printing Office, 1949-1956,) IV, p. 118-127)

¹⁶ Au cours des répliques et dupliques, la délégation tchécoslovaque a voulu ajouter une intervention propre de Tiso, le premier ministre de l'autonomie slovaque, comme représentant de la population locale. Cette initiative a été rejetée en proposant que Tiso prenne la parole au cours du déjeuner. Cependant, cette intervention n'a eu lieu, ni lors des auditions, ni lors du déjeuner.

¹⁷ The Ciano Diaries, 1939 - 1943: The Complete, Unabridged Diaries of Count Galeazzo Ciano, Italian Minister for Foreign Affairs, 1936-1943, Simon Publications 2001

guerre. Aujourd'hui, dans le miroir de l'historiographie moderne, on sait que l'essentiel était décidé d'avance par Hitler, sans que la Hongrie ou la Tchécoslovaquie connaissent la décision définitive avec certitude.¹⁸⁾

A la conférence de Vienne, on a confirmé la cession territoriale en ajoutant à la partie offerte par la Tchécoslovaquie lors des négociations bilatérales d'octobre 1938 aussi trois grandes villes sur les cinq réclamées par la Hongrie. A ce temps-là, quelques „grandes” villes de la Ruthénie ont été rattachées à la Hongrie mais la partie vraiment slave est encore restée en Tchécoslovaquie jusqu'à mi-mars 1939 quand l'armée hongroise l'a occupée après que Hitler a imposé au président Hacha la reconnaissance de l'indépendance de la Slovaquie et la signature de l'accord de protectorat en ce qui concerne la Bohême-Moravie.

Cette récapitulation a été nécessaire pour comprendre les informations des médias et de la diplomatie qui seront présentées *infra* et qui se référeront directement aux événements qui viennent d'être mentionnés très brièvement.

L'objet de notre étude sera donc de voir les informations et les impressions que la diplomatie hongroise a pu collecter selon les règles professionnelles de ce métier sur la perception de ces événements et de ces manœuvres dans les milieux gouvernementaux et médiatiques anglais, français et américain?

La politique étrangère hitlérienne a été entourée de respect et s'admiration mais aussi bien d'inquiétude et de peur par l'élite politique hongroise divisée où la position des individus a été conditionnée par leur formation, leur mémoire de la grande guerre, la possession ou l'absence d'informations sur la réalité de la puissance économique et militaire de l'Angleterre, des États-Unis et de la France.

L'élite politique hongroise (comme la majeure partie de la population) vivait cependant dans l'espoir de récupérer les territoires perdus après la première guerre mondiale, perte consacrée par le traité de paix de Trianon. Le rêve nostalgique et irréaliste pendant une décennie et demie est devenu subitement réalisable – pourvu que les circonstances internationales le permettent et le garantissent, - estimaient les diplomates.

III. Les sources de la reconstitution des informations des diplomates hongrois de l'époque

Est-il possible de reconstituer les informations possédées par les diplomates hongrois de l'époque?

Sans vouloir prétendre que la méthode choisie soit parfaite, on s'est concentré sur l'utilisation de trois types de documents: a) les rapports diplomatiques et les compte-rendus de presse préparés aux légations hongroises, b) les compte-rendus de presse préparés par l'Agence Télégraphique Hongroise (MTI: Magyar Távirati Iroda) et c) la consultation de la version électronique de certains journaux accessible via le portail Gallica en ce qui concerne les journaux français ou bien des bases de données de vocation similaire des universités américaines, australiennes ou néo-zélandaises.

¹⁸ La diplomatie hongroise a été assez bien informée de la part de Ciano, sans qu'elle soit convaincue sur les possibilités du ministre italien de faire valoir sa sympathie pour la Hongrie lors de ses contacts avec Ribbentrop, toujours plutôt froid voire hostile vis-à-vis les actions du ministère des affaires étrangères de la Hongrie.

Les références aux écrits de la doctrine juridique¹⁹ de l'époque complètent les recherches et leur citation est d'autant plus intéressante car souvent, il s'agit vraiment de grands noms dont les idées et les remarques ont certainement influencé les diplomates hongrois de l'époque.

L'utilisation de ces sources complémentaires est incontournable à cause du fait que les deux tomes pertinents de la grande documentation diplomatique historique portant sur la politique étrangère de la Hongrie à l'époque de la deuxième guerre mondiale²⁰ souffrent de lacunes, dues en partie à des destructions de guerre²¹ et d'autre part aux difficultés de récupérer des copies gardées aux archives nationaux ou étrangers. Ainsi il y a aussi une disproportionnalité apparente quand on compare le nombre de documents venus de (ou envoyés à) Berlin, Rome, Prague et ceux qui concernent les positions de Londres, de Paris et de Washington. (Le nombre des télégrammes parisiens y publiés est très bas, mais il est inconcevable que les diplomates en poste n'aient envoyé de rapports minutieux ou qu'ils n'aient procédé au sondage du gouvernement d'accueil sur les manœuvres diplomatiques précédant la conférence de Vienne. Souvent, il y a des références aux compte-rendus et aux réponses déjà envoyés sans que leur contenu soit accessible.)

Dans leurs mémoires précités et rédigés en général après la guerre, souvent dans l'émigration, sans accès aux documents diplomatiques originaux, les diplomates hongrois²² (en poste à l'époque à Paris, à Londres, à Washington ou bien aux positions décisionnelles du ministère des affaires étrangères de Hongrie) faisaient référence à une compréhension relative de la politique étrangère hongroise dans les milieux gouvernementaux et dans la presse en Grande Bretagne et aux États-Unis et - dans une moindre mesure -, aussi bien en France. La valeur de ces remarques est tantôt approuvée²³, tantôt relativisée²⁴ par les ouvrages publiés par ceux qui ont eu accès aux notes internes du Foreign Office et des autres ministères.

¹⁹ L'accès aux revues scientifiques juridiques des pays concernés a été effectué par Hein-Online, „Google books” et „Google scholar”.

²⁰ Diplomáciai iratok Magyarország külpolitikájához 1936-1945 (II. A müncheni egyezmény létrejötte és Magyarország külpolitikája 1936-1938) [Documents diplomatiques sur la politique étrangère de la Hongrie 1936-1938 (II. La conclusion de l'accord de Munich et la politique étrangère de la Hongrie 1936-1938), Magda Ádám, (sous la dir. de), Akadémiai Kiadó 1965 Budapest, cf. *infra* sous DIMK II

Diplomáciai iratok Magyarország külpolitikájához 1936-1945 (III. Magyarország külpolitikája 1938-1939) [Documents diplomatiques sur la politique étrangère de la Hongrie 1936-1945 (III. La politique étrangère de la Hongrie 1938-1939), Magda Ádám, (sous la dir. de), Akadémiai Kiadó 1970 Budapest, cf. *infra* sous DIMK III

²¹ Le bâtiment du ministère hongrois des affaires étrangères a été complètement détruit lors du siège de Budapest (décembre 1944- février 1945), mais déjà aux jours de l'occupation allemande de la Hongrie, les diplomates hongrois ont brûlé le contenu de l'archive ministériel portant sur les contacts avec la Grande Bretagne et les États-Unis liés aux négociations secrètes sur la sortie hongroise de la guerre.

²² Sándor Khuen-Héderváry, György Barcza, János Pelényi, Aladár Szegedy-Maszák, Antal Ullein-Reviczky, István Kertész etc.

²³ [Carlile Aylmer Macartney](#): October Fifteenth: A history of modern Hungary, 1929-1945, Occidental Press, 1993

²⁴ András D. Bán: Hungarian-British diplomacy, 1938-1941: The attempt to maintain relations, Routledge, 2004, (cf. en particulier les pages 23-55)

IV. Le ton et les remarques principaux des journaux politiques britanniques, français et américains

Si on regarde les écrits pendant les jours entourant les rencontres de Vienne, on peut voir l'apparition des termes *award*, *arbitral award*, *arbitration* dans les dépêches des agences et dans les journaux britanniques²⁵ et américains²⁶, tandis qu'en général, *arbitrage* ou *sentence arbitrale* ont été utilisés dans la presse française²⁷.

En ce qui concerne la question si les arbitres étaient les deux *gouvernements*, représentés par les deux ministres des affaires étrangères ou bien les deux ministres *in personam*, on peut trouver toutes les deux versions, souvent dans le même journal. La nationalité et l'orientation des journaux ne jouaient pas de rôle décisif dans le choix et la partie introductive²⁸ de la sentence – substituant un vrai instrument de compromis *en bonne et due forme* et ne référant qu'au consentement des gouvernements en litige – n'a pas toujours influencé les commentateurs. Mais en effet, le public de l'époque (ainsi que le lecteur d'aujourd'hui) a toujours considéré – sans

²⁵ En ce qui concerne les grands journaux anglais, comme p.ex.. *The Times*, le *Daily Herald*, le *Daily Mirror*, le *Daily Telegraph*, le *Daily Mail*, le *Guardian*, le *Manchester Guardian*, l'auteur n'en dispose pas de version électronique. (Aux archives électroniques de l'Agence Télégraphique Hongroise (Magyar Távirati Iroda, abrégée couramment MTI), on peut cependant trouver beaucoup de compte-rendus et quelquefois des traductions partielles des articles de ces journaux. Vu cependant le caractère sensible de la question, l'auteur de ces lignes n'ose pas présumer que partout où dans la transcription hongroise, l'expression „sentence arbitrale de Vienne” peut être lue, forcément „arbitral award” soit retrouvé dans les versions anglaises originales.

Heureusement, on peut cependant profiter de la version numérique accessible de quelques journaux, publiés pour le public australien et néo-zélandais. Manifestement, leurs rédactions se basaient sur les dépêches des grandes agences de presse internationales à Londres et elles citaient souvent les grands journaux britanniques ou les communiqués de presse gouvernementaux ou parlementaires.

C'est pourquoi on cite des exemples dans des journaux publiés en Australie comme le *Sydney Morning Herald* du 4 novembre 1938: „decision”, „award”; ou de 5 novembre 1938: „award”; et de 7 novembre 1938: „award”, „decided to arbitrate” et à la Nouvelle Zélande, comme l'*Evening Post* (le 4 novembre 1938: „awards”, „decision”, „agreement”; (D'après la lecture des versions numériques de ces journaux.)

²⁶ cf. le *New York Times*: le 3 novembre 1938: „award”;

Pour des raisons similaires que celles développées dans la note de bas de page précédente, on complète ces deux références maigres avec la lecture numérique des „petits” journaux de l'État Utah qui faisaient souvent des compilations des articles de grands journaux américains ou de dépêches de grandes agences. (Utah Digital Newspapers, the University of Utah, J. Willard Marriott Library).

cf. le *Kane County Standard*: le 18 novembre 1938: „(...) foreign ministers Joachim von Ribentrop and Count Galeazzo Ciano have just transferred a large part of Czechoslovakia to Hungary.”; le *Salt Lake Telegram*: le 2 novembre 1938: „Nazi, Fascist 'Judges' Grant Hungary's Territorial Claims.”, „mediation”;

(D'après la lecture des versions numériques de ces journaux.)

²⁷ cf.: le *Journal des Débats*: le 2 novembre 1938: „arbitrage”; le 3 novembre 1938: „les arbitres prononcent leur sentence”; le 4 novembre 1938: „sentence arbitrale”; *La Croix*: le 3 novembre 1938: „arbitrer le différend”, „l'arbitrage de Vienne”; le 4 novembre 1938: l'„arbitrage italo-allemand”; *Le Figaro*: le 3 novembre 1938: „L'Allemagne et l'Italie ont fixé à Vienne que la Tchécoslovaquie devra céder à la Hongrie”; „territoires accordés à la Hongrie”; *Le Temps*: le 2 novembre 1938: „l'arbitrage”; le 3 novembre 1938: „les arbitres allemand et italien rendront leur sentence”; *L'Ouest Éclair*: le 2 novembre 1938: „arbitrage”; le 3 novembre 1938: „sentence” et „sentence arbitrale”; le 4 novembre 1938: „arbitrage” et „sentence arbitrale”; *L'Humanité*: le 2 novembre 1938: „les arbitres (...) rendent leur sentence”

(D'après la lecture des versions numériques de ces journaux.)

²⁸ „Considérant la demande adressée par les gouvernements royal hongrois et de la République tchécoslovaque aux gouvernements allemand et royal italien tendant à régler par l'arbitrage la question pendante entre eux des territoires à céder à la Hongrie, considérant les notes du 30 octobre échangées ensuite entre les gouvernements intéressés, le ministre des affaires étrangères de la Reich, M. Joachim von Ribbentrop, et le ministre des affaires étrangères de S.M. le roi d'Italie et l'empereur d'Éthiopie, comte Galeazzo Ciano, se sont rencontrés aujourd'hui à Vienne et, au nom de leur gouvernement (...) ont rendu la sentence que voici:”

connaître tous les détails désormais accessibles – qu'il s'agissait de l'oeuvre des *deux gouvernements* de l'Axe.

Il est plus qu'intéressant de suivre l'appréciation des deux sentences arbitrales *in merito* dans le média choisi dans notre article et voir les nuances de l'époque.

III/1 La sentence arbitrale et la presse britannique

Voyons d'abord la sentence arbitrale et la presse britannique à ce sujet, en utilisant aussi les comptes-rendus de presse de l'Agence Télégraphique Hongroise.²⁹ (Apparemment, entre le 31 octobre et le 7 novembre 1938, 30 articles de presse³⁰ et 6 dépêches d'agence³¹ d'origine anglaise ont été répertoriés et diffusés pour un public gouvernemental restreint.)

En se fondant sur des sources de Pragues, le Sunday Times a considéré la convocation de la conférence de Vienne en tant que victoire de la diplomatie tchèque, car la Hongrie avait dû accepter l'arbitrage des gouvernements de l'Italie et de l'Allemagne, mais – selon ce journal - Berlin n'appuyera pas les revendications hongroises trouvées exagérées.³² Le Times avait la même opinion.³³ Les journaux britanniques ont cité l'agence Reuters selon laquelle on pouvait attendre qu'une frontière ethnographique soit tracée,³⁴ où les Allemands favoriseraient la position tchèque, tandis que les Italiens prendraient fait et cause pour la Hongrie.³⁵

Les nouvelles diffusées après la prise de la sentence présentée comme succès hongrois analysaient la nouvelle frontière et son arrière-plan ethnique, en expliquant que la Hongrie avait reçu tout ce qu'elle voulait, ou même un peu plus qu'elle avait escompté.³⁶ Elles soulignaient que l'appui italien avait été plus fort qu'attendu et que pour Berlin, l'essentiel consistait à empêcher l'établissement d'une frontière commune entre la Pologne et la Hongrie.³⁷

L'Agence Télégraphique Hongroise faisait référence aussi à l'impact considérable perçu dans les milieux de Londres aux mois précédants, d'une étude écrite par Betram de Colonna sur les problèmes irrésolus des minorités ethniques et de la construction politique de la Tchécoslovaquie.³⁸

²⁹ cf. les comptes-rendus de l'Agence Télégraphique Hongroise dans la série „nouvelles confidentielles” („bizalmas értesítések”) rédigée à Budapest pour un public restreint des ministères et de l'élite gouvernementale. Ci-après: MTI-Bizalmas avec date et souvent avec un numéro d'identification.

cf. aussi les comptes-rendus non-confidentiels, transmis aux médias, datés et en général avec un numéro d'ordre, mais sans numéro d'identification. Ci-après: MTI

³⁰ Daily Express: 5, Daily Herald: 3, Daily Mail: 7, Daily Telegraph: 2, Evening Standard: 1, Manchester Guardian: 2, News Herald: 3, Referee: 1, Sunday Dispatch: 1, Sunday Times: 1, The Times: 4,

³¹ Reuters: 5, United Press: 1.

³² MTI-Bizalmas, le 31 octobre 1938, No. 1962,

³³ MTI-Bizalmas, le 31 octobre 1938, No. 1959

³⁴ MTI-Bizalmas, le 31 octobre 1938, No. 1959 (cf. dans le même sens le Sydney Morning Herald, le 3 novembre 1938)

³⁵ MTI-Bizalmas, le 31 octobre 1938, No. 1959

³⁶ MTI-Bizalmas le 3 novembre 1938, No. 1999

³⁷ MTI-Bizalmas, le 3 novembre 1938, No. 1999, 2003 et 2018.

³⁸ Betram de Colonna: Czecho-Slovakia within,

<http://www.wintersonnenwende.com/scriptorium/english/archives/czechoslovakiawithin/csw00.html>

MTI-Bizalmas, le 3 novembre 1938. (sans numéro)

L'Agence Télégraphique Hongroise a cité la réponse donnée par le secrétaire d'état Butler dans la Chambre des Communes où il a exprimé la joie de son gouvernement de pouvoir saluer l'arrangement pacifique du différend des deux gouvernements par le recours volontaire à l'arbitrage.³⁹ On peut y ajouter la communication du correspondant de Rome qui faisait état à la satisfaction italienne que le roi George V, dans son discours de trône ait apprécié et salué l'activité de Mussolini dans le règlement de la question tchéco-hongroise.⁴⁰

Le Times a consacré un long éditorial à la sentence dont il saluait l'attachement rigide au principe ethnographique⁴¹, même au détriment des impératifs économiques: dans le cas où des difficultés économiques locales surgissaient – surtout en ce qui concerne la région ruthène, c'est à dire l'Ukraine subcarpathique –, il fallait que les gouvernements respectifs fassent leur mieux pour diminuer l'importance des frontières.⁴² Par contre, le Manchester Guardian a été très critiqueur dans son éditorial accusant les arbitres d'avoir été „dirigés par l'ignorance et la gloutonnerie” et il a considéré comme „erreur fatale d'avoir choisi des arbitres de la classe des criminels”.⁴³ La sentence lui semblait être injuste parce que des communes slovaques et ruthènes étaient aussi bien concernées par la cession territoriale.⁴⁴

Le climat de joie sentie au sein de la population magyare des territoires cédés lors de l'entrée de l'armée hongroise a été reflété dans les reportages sympathisant des journalistes du Daily Telegraph, du Daily Express, du Daily Mail et du News Chronicle qui se sont rendus sur place.⁴⁵ (Le Sydney Morning Herald donne son compte-rendu dans le même style, en se basant sur le Daily Telegraph.⁴⁶ L'Evening Post faisait la même chose.⁴⁷) Un éditorial du Times critique les décennies précédentes de la politique britannique et refuse catégoriquement de s'opposer au nouveau courant de l'histoire dans un contexte où la logique économique traditionnelle de la Mitteleuropa peut être reconnue.⁴⁸ Le Times⁴⁹, le Daily Herald et la Daily Express rapportaient des incidents antisémites de Slovaquie et l'expulsion forcée des juifs de langue hongroise de Presbourg (Bratislava) vers les territoires perdus.⁵⁰

III/2 La sentence arbitrale et la presse française

En ce qui concerne la sentence arbitrale et la presse française, selon nos recherches, entre le 31 octobre et le 7 novembre 1938, 16 articles de presse⁵¹ et 1 dépêche d'agence d'origine française⁵² ont été répertoriés et diffusés par l'Agence Télégraphique Hongroise à son un public.

³⁹ MTI, le 3 novembre 1938

⁴⁰ MTI, le 5 novembre 1938

⁴¹ MTI-Bizalmas, le 5 novembre 1938, No. 2044

⁴² *ibid*

⁴³ MTI-Bizalmas, le 5 novembre 1938, No. 2048

⁴⁴ *ibid*

⁴⁵ MTI, le 7 novembre 1938

⁴⁶ Sydney Morning Herald, le 4 novembre 1938.

⁴⁷ Evening Post, le 3 novembre 1938

⁴⁸ MTI-Bizalmas, le 7 novembre 1938, No. 2064

⁴⁹ Sydney Morning Herald, le 7 novembre 1938

⁵⁰ MTI-Bizalmas, le 7 novembre 1938, No. 2068

⁵¹ Action Française 1, Aube 1, Époque 3, Information 1, Intransigeant: 1, Jour: 3, Journal 2, Journal des Débats: 1, Le Figaro: 3, Le Matin 1, Le Temps: 2, Oeuvre 1, Ordre 5, Paris Soir: 1, Petit Journal 2

⁵² Havas: 1

A la veille de la conférence, le compte-rendu de presse faisait référence au grand intérêt de l'opinion publique française et citait les articles du Jour, du Petit Journal, de l'Oeuvre et de l'Ordre. A Paris, on comptait sur une bonne entente italo-allemande et au fait que Berlin s'opposerait catégoriquement à une frontière hungaro-polonaise commune, vivement souhaitée d'ailleurs par Varsovie. Les articles référés ne critiquaient pas les changements territoriaux possibles. Le Petit Journal a défendu la politique de Chamberlain et a invité la France à sortir de son statut d'observateur et à devenir plus active. L'Oeuvre ne critiquait pas le redessinage des frontières hungaro-tchécoslovaque mais le fait que ceci soit effectué sans le concours franco-britannique.⁵³

L'Ouest-Éclair a fait référence à des sources de Rome selon lesquelles „la seule chose probable c'est que la décision sera prise de manière transactionnelle.”⁵⁴

L'écho de la sentence rendue a été reflété par la référence „aux milieux politiques compétents” ainsi qu'aux articles du Journal, du Figaro, du Jour, du Petit Journal, de l'Époque, de l'Aube et du Matin. Ils faisaient état du soulagement senti avec l'arrivée rapide d'une solution satisfaisante si importante pour l'équilibre européen et dans le cadre d'un arbitrage, par principe toujours salué du côté français.⁵⁵ Les journaux reflétaient cependant l'incompréhension pourquoi l'Angleterre et surtout la France n'avaient pas profité de leur droit de participation dans le règlement déjà prévu à Munich.⁵⁶ Les éditions du soir du Paris-Soir, de l'Intransigeant et du Temps analysaient la nouvelle situation aussi dans le style du „soulagement”, tout en faisant allusion à l'abandon de la Tchécoslovaquie et au fait que des minorités slovaque et ruthène vivaient aussi sur les territoires cédés.⁵⁷

Bien que non répertorié dans le compte-rendu de presse de la légation, on peut évoquer aussi La Croix qui soulignait dans le titre de son article que „l'arbitrage italo-allemand donne aux Hongrois les territoires slovaques à majorité magyare.”⁵⁸

Deux jours plus tard, les journaux Ordre et Époque s'inquiétaient déjà de l'avenir de l'influence française en Europe centrale, tandis que l'Action Française estimait que la Hongrie devrait payer le prix de la décision et elle avertissait: „*Timeo Danaos, et dona ferentes...*”⁵⁹ Le Jour, le Figaro, l'Époque, Le Temps et l'Action Française donnaient des nouvelles sur l'entrée de l'armée hongroise sur les territoires cédés.⁶⁰

Le Journal des Débats qui avait cité auparavant des informations collectées à Berlin et à Rome selon lesquelles la sentence serait prononcée strictement d'après le principe ethnique⁶¹, regrettait après la décision que de telles villes de Ruthénie retourneraient à la Hongrie qui témoignaient d'une évolution économique rapide au cours de leur appartenance à la Tchécoslovaquie.⁶² Comme d'autres organes, le Journal des Débats et La Croix ont aussi souligné qu'au grand dam de

⁵³ MTI-Bizalmas, le 2 novembre 1938, No. 1984

⁵⁴ L'Ouest-Éclair, le 2 novembre 1938

⁵⁵ MTI-Bizalmas, le 3 novembre 1938, No. 1998 et 2000

⁵⁶ *ibid*

⁵⁷ MTI-Bizalmas, le 3 novembre 1938, No. 2017

⁵⁸ La Croix, le 4 novembre 1938

⁵⁹ MTI-Bizalmas, le 5 novembre 1938, No. 2052

⁶⁰ MTI-Bizalmas, le 7 novembre 1938, No. 2062

⁶¹ Journal des Débats, le 2 novembre 1938, Le Temps, le 2 novembre 1938

⁶² Journal des Débats, le 4 novembre 1938

la Pologne, l'Allemagne avait empêché qu'il y ait une frontière hungaro-polonaise commune.⁶³ Dans son éditorial, La Croix a souligné qu'il devenait clair que sur les quatre puissances de Munich, c'est l'Allemagne qui voulait et qui pouvait imposer sa volonté exclusivement pangermaniste aux autres et le journal a critiqué la politique de Daladier qui avait abandonné l'Europe centrale pour pouvoir préserver l'empire colonial français.⁶⁴

Quant aux éditoriaux du Figaro, ce n'est pas le contenu territorial de la sentence qui est critiqué, mais l'incompréhension pourquoi la France et l'Angleterre se laissaient exclure de la prise de cette décision. Une certaine critique vise cependant aussi les années passées quand les deux pays résistaient aux initiatives de remaniement de territoires.⁶⁵

L'Ouest-Éclair a aussi cité le texte complet de la sentence et le fait que, après avoir reconnu le contenu, les ministres hongrois et tchécoslovaque ont confirmé leur accord. Un des sous-titres concerne aussi „la Pologne mécontente” qui regrette de ne pas pouvoir voir une frontière commune hungaro-polonaise.⁶⁶ Les nouvelles sur la joie de la Hongrie et le remerciement du gouvernement hongrois aux dirigeants de l'Axe complètent l'explication de la composition ethnique de la Tchécoslovaquie amoindrie et la carte présentant la nouvelle frontière.⁶⁷ Une petite dépêche a indiqué que la Tchécoslovaquie s'orienterait vers l'Axe et qu'elle bannirait donc le communisme.⁶⁸

III/3 La sentence arbitrale et la presse américaine

Il semble que l'Agence Télégraphique Hongroise n'a pas inclus de nouvelles d'origine américaine dans ses compte-rendus de presse de la semaine entre le 31 octobre et le 7 novembre 1938, même si le New York Times a cité *in extenso* le texte de la sentence.

D'après la lecture des archives numérique, il est incontestable que même la presse de Utah - donc un état si loin de New York et de Washington DC -, donnait régulièrement des nouvelles sur les antécédents et les événements de Vienne. Fin septembre 1938, ils ont informé leurs lecteurs du fait que les relations de la Tchécoslovaquie devenaient tendues avec la Pologne et la Hongrie à cause des revendications territoriales de ces deux pays.⁶⁹ L'agence Associated Press a donné un compte-rendu en cca. 60 lignes sur la question de la minorité hongroise en Tchécoslovaquie et sur la question pourquoi à Munich, on avait ajourné la décision à prendre sur ce sujet.⁷⁰ Deux jours plus tard, la question de la cession symbolique de deux villes (avant l'ouverture des négociations directes hungaro-tchécoslovaque) a été incluse dans les „News Flashes”⁷¹ et on a pu prendre connaissance du fait que la Pologne appuyait les revendications hongroises.⁷²

Le 2 novembre 1938, l'Associated Press couvrait dans une colonne de 90 lignes les résultats prévisibles de la rencontre commencée en tant que médiation. Informé par l'entourage de

⁶³ Journal des Débats et La Croix, le 3 novembre 1938

⁶⁴ La Croix, le 3 novembre 1938

⁶⁵ „L'Europe centrale bouleversée” et „Les forces en présence” dans Le Figaro, le 4 et le 6 novembre 1938

⁶⁶ L'Ouest-Éclair, le 4 novembre 1938

⁶⁷ L'Ouest-Éclair, le 3 novembre et le 4 novembre 1938

⁶⁸ L'Ouest-Éclair, le 3 novembre 1938

⁶⁹ Salt Lake Telegram, le 27 septembre 1938

⁷⁰ Salt Lake Telegram, le 30 septembre 1938

⁷¹ Salt Lake Telegram, le 4 octobre 1938

⁷² Salt Lake Telegram, le 6 octobre 1938

Ribbentrop, l'auteur de la dépêche a énuméré avec une précision surprenante les villes à rétrocéder à la Hongrie.⁷³ (Le titre⁷⁴ peut avoir un écho aujourd'hui très négatif, mais le texte ne contenait pas de remarques critiquantes.) Un jour après, une petite dépêche a récapitulé la sentence et elle faisait référence aux garanties des nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie et des négociations de Volosin, le dirigeant (pro-allemand) de la Ruthénie autonome.⁷⁵ En deux semaines, le même article⁷⁶ a apparu dans plusieurs journaux⁷⁷ et a souligné que l'Allemagne et l'Italie se sentaient si fortes après Munich, qu'elles n'estimaient plus nécessaire de solliciter le conseil de l'Angleterre et de la France en ce qui concerne le traitement du problème ethnique de la Tchécoslovaquie. L'idée du pacte des quatre n'était donc qu'une pure formalité, a conclu cet article.

IV Les grandes revues juridiques sur le révisionnisme et les décisions de Munich et de Vienne

Il est intéressant de voir quelle était la position doctrinale des internationalistes de l'époque, reflétée dans les grandes revues de droit international et des relations internationales car on peut supposer que les grandes revues n'ont pas échappé à l'attention des diplomates en poste à ces années p. ex. à Paris et à Washington.

IV/1 La perception de la politique du révisionnisme territorial dans des revues juridiques et des ouvrages politiques français de cette période historique

Dans son long article⁷⁸ paru un mois avant Munich, René Cassin a critiqué les arguments juridiques sur la prétendue caducité des traités d'entraide militaire franco-tchécoslovaque de 1924 et de 1925, évoquée par le professeur berlinois Drost et il a mis au point que ni la clause *rebus sic stantibus*, ni les liens entre l'accord militaire, le pacte rhénan et les accords de Locarno ne pouvaient être retenus. Cassin a d'ailleurs laissé entendre ses doutes qu'il s'agissait vraiment d'un différend portant sur l'amélioration du statut des minorités de Tchécoslovaquie car les instruments juridiques internationaux concernant les „litiges”, la référence dans des négociations bilatérales ou le recours aux instances de la SdN n'ont pas été appliqués.⁷⁹

En rappelant avec sympathie l'appel à l'attention due à la cause des minorités dans une déclaration de la conférence internationale des mutilés de guerre et des anciens combattants,⁸⁰ Cassin a essayé de donner des arguments juridiques aux politiciens qui cherchaient à s'échapper à des obligations, en évoquant des raisons politiques et militaires et il a conclu que „la vraie

⁷³ Salt Lake Telegram, le 2 novembre 1938

⁷⁴ „Nazi, Fascist 'Judges' Grant Hungary's Territorial Claims”

⁷⁵ „Czechs to Receive Italo-German Aid”, Salt Lake Telegram, le 3 novembre 1938

⁷⁶ Joseph W, La Bine: Weekly News Review

⁷⁷ Weekly News Review dans le Vernal Express, le 10 novembre 1938, et le Kane County Standard, le 18 novembre 1938. (Dans le Vernal Express, le titre est: „Germany, Italy Dictate Terms of Proposed Four-Power Pact.”)

⁷⁸ René Cassin: Les traités d'assistance entre la France et la Tchécoslovaquie, Politique étrangère, Août 1938, p. 334-359

⁷⁹ René Cassin: op. cit. p. 344

⁸⁰ „(...) félicité les membres (...) appartenant à des pays qui ont des minorités nationales, de lutter contre les ressentiments du passé et les psychoses dangereuses et de s'employer en faveur du traitement le plus libéral de ces minorités, tout en maintenant les devoirs du loyalisme qui s'impose à ces minorités vis-à-vis de l'Etat auquel elles appartiennent....” Cassin: op. cit. p. 359

sauvegarde de la paix réside non seulement dans la force matérielle, mais aussi dans la force morale, c'est à dire dans la conscience des responsabilités et la volonté d'y faire face.”⁸¹

Plusieurs ouvrages écrits après Munich et Vienne mais avant l'extinction de la Tchécoslovaquie condamnaient la politique de l'apaisement qui menait à l'affaiblissement militaire de l'ancien allié tchèque et qui ne pouvait pas empêcher l'influence grandissante de la politique nazie dans la région de l'Europe centrale. La politique britannique et française se trouvait dans le cible des critiques qui touchaient quand même ça et là à la Hongrie et à la sentence arbitrale de 1938.

Bernard Lavergne⁸² a fermement condamné la politique des gouvernements de l'Angleterre et de la France, en démontrant par des citations du *Mein Kampf* qu'il ne vaudraient rien de donner des concessions à l'Allemagne hitlérienne. Il traite la modification de la frontière hongroise seulement très brièvement: „le rattachement à la Hongrie de quelques territoires possédés par la Slovaquie et de nature certes à alarmer la Yougoslavie comme la Roumanie, voisines de l'État hongrois.”⁸³ (Une année après, Lavergne a écrit un autre article⁸⁴ où il voyait ses pronostiques justifiées: en commentant le traité de 2 octobre 1939 sur le rétablissement de la souveraineté tchécoslovaque, conclu entre la France et l'ancien président Benes et son équipe, en émigration à Paris. L'article ne touchait pas la question des frontières précises, il se contentait de la promesse de l'attribution d'une large autonomie locale à la Slovaquie, après le retour des territoires, et il a reconnu que la politique tchèque n'avait pas vraiment compris le problème slovaque.⁸⁵)

La *Revue de Droit Public* n'a consacré que deux pages au texte de la décision dans sa section *Mouvement arbitral*, en publiant le texte, sans commentaire et en n'utilisant pas de guillemets pour les titres et les sous titres.⁸⁶

En arrivant à constater la nullité de l'accord de protectorat dans son article⁸⁷ publié dans la *Revue Générale de Droit International Public*, Joseph Markus a épargné de ses critiques la sentence de Vienne dont il a présenté le texte comme preuve de la bonne volonté tchécoslovaque. En même temps, il en a tiré l'argument que l'Allemagne avait donc violé *inter alia* l'accord de Munich en 1939. (En plus, il a présumé – conformément à la vérité historique connue des arrêts du Tribunal Militaire Pénale de Nuremberg – que la signature de l'accord de protectorat avait été effectuée sous menace et contrainte.)

⁸¹ René Cassin: op. cit. p. 359

⁸² Bernard Lavergne: Les conséquences de Munich pour la France, *L'Année Politique française et étrangère*, Février 1939, p. 24-58

⁸³ Bernard Lavergne: Les conséquences de Munich pour la France, p. 47

(Lavergne rappelle que les pays de l'Europe centrale „deviennent des États esclaves de l'Allemagne” ... Pour ce qui est de la Slovaquie, la situation est encore pire. La Slovaquie, presque entièrement séparée de l'État tchécoslovaque, et la Russie subcarpathique, sont devenues, *de facto*, de simples colonies allemandes où règnent la Gestapo et les autorités civiles et militaires du Reich.”

Bernard Lavergne: Les conséquences de Munich pour la France, p. 31

⁸⁴ Bernard Lavergne: Le maintien de la République Tchécoslovaque, *L'Année Politique française et étrangère*, Janvier 1940, p. 51-56

⁸⁵ Bernard Lavergne: Le maintien de la République Tchécoslovaque, p. 54

⁸⁶ L'arbitrage de Vienne (2 novembre 1938) Texte de la sentence arbitrale, *Revue de Droit Public*, 1939, vol. 23, p. 301-302. Après le texte de Vienne et par une référence à l'agence de presse tchèque, l'expression neutre est répétée. „L'agence Cétéka précise ainsi l'état des nouvelles frontières hungaro-tchécoslovaques, fixées par l'arbitrage de Vienne. La sentence arbitrale de Vienne fixe la Hongrie et la Tchéco-Slovaquie de la façon suivante: partant de l'ancienne frontière au sud de Bratislava, la nouvelle ligne passe au nord de” ... etc. [vient l'énumération des communes et des points géographiques]

⁸⁷ Joseph Markus: Le traité germano-tchécoslovaque du 15 mars 1939 à la lumière du droit international. *Revue Générale de Droit International Public*, 1939 p. 653-665

Même si une fois, cet auteur a mis entre guillemets la „sentence arbitrale”, il ne le faisait pas aux autres occasions⁸⁸ et de plus, il a évoqué le consentement des deux parties: „De leur côté, la Hongrie et la Tchécoslovaquie ont expressément reconnu qu’elles considéraient les résultats de cette sentence arbitrale comme règlement définitif de la question de la minorité hongroise. La preuve en est fournie par le Protocole joint à la sentence arbitrale de Vienne” dont il citait aussi le texte.⁸⁹

On peut trouver aussi de livres parus aux éditeurs de Paris qui ont traité la question de l’arbitrage de Vienne.

Gabriel-Louis Járay condamnait fermement l’arbitrage de Vienne dans un ouvrage paru à Paris en 1939:

„Considérons la carte du nouvel État, né de l’accord de Munich et des décisions prises à Vienne en novembre 1938 par les deux ministres des Affaires étrangères de Berlin et de Rome et qualifiées d’arbitrage, sans doute par ironie.”⁹⁰ (...) „le prétendu «arbitrage» de Vienne, par lequel elle [l’Allemagne] a imposé son point de vue à l’Italie, à la Hongrie et à la Pologne.”⁹¹

„que peuvent faire la Grande-Bretagne et la France pour l’aider? elles ont même renoncé de fait à arbitrer les frontières à l’égard de la Pologne et de la Hongrie, à l’encontre de l’accord de Munich; elles ont dressé le bilan de leur impuissance; le nouvel État est incapable de se défendre.”⁹²

Paru chez le même éditeur et quasiment en même temps mais quelques mois après que la Tchéquie avait été avalée par l’Allemagne, un autre ouvrage prenait cependant fait et cause pour la Hongrie. Son auteur récitait longuement l’histoire millénaire de la Hongrie et en particulier celle des relations des Magyars et des Slovaques dans la „Grande Hongrie” historique, les revendications nationales des Slovaques, la préparation de la proclamation de l’État tchécoslovaque, le traité de paix de Trianon et les relations des Slovaques et des Tchèques en Tchécoslovaquie, ainsi que les relations entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Ce livre s’achève par la présentation des changements territoriaux intervenus en 1938 et 1939: „Depuis [Münich], nous avons connu l’Arbitrage de Vienne, qui restitua à la Hongrie la partie de la Slovaquie, habitée par un million de Magyars”⁹³ tout en reconnaissant „qu’en résumé, la Hongrie doit à Hitler et à Mussolini – par les effets de l’arbitrage de Vienne – la rétrocession de la Slovaquie magyare.”⁹⁴

⁸⁸ Deux fois si on omet la citation des textes officiels.

⁸⁹ Joseph Markus: op. cit p. 657

⁹⁰ Gabriel Louis-Jaray: Offensive allemande en Europe, Sorlot 1939 Paris, p. 71

⁹¹ Gabriel Louis-Jaray: op. cit, p. 137

⁹² Gabriel Louis-Jaray: op. cit, p. 99

⁹³ André Zwingelstein: La Hongrie dans les destins de l’Europe, Sorlot 1939 Paris, p. 234

⁹⁴ André Zwingelstein, loc. cit

IV/2 La perception de la politique du révisionnisme territorial dans le Foreign Affairs et l'*American Journal of International Law*

L'*American Journal of International Law* a publié l'article de Mirosław Gonsiorowski, professeur invité de l'Université de New York en 1931 sur les caractéristiques des arbitrages politiques.⁹⁵ Après avoir rappelé les événements de l'intervention de la Société des Nations dans le règlement de la question de Mossoul⁹⁶, Gonsiorowski énumère les caractéristiques des arbitrages conférés aux gouvernements dont les méthodes peuvent être différentes de celles des arbitrages indépendants⁹⁷ et il met au point que leur décision est souvent de nature d'équité ou *d'ex aequo et bono*.⁹⁸

L'étude de Philip C. Jessup⁹⁹ où il analysait les tendances récentes des arbitrages a vu le jour déjà après la première sentence arbitrale de Vienne. Il faisait allusion à l'efficacité très modeste de la Société des Nations, et même s'il constatait que la Tchécoslovaquie n'existait plus¹⁰⁰, il ne faisait pas d'allusion concrète, négative à la première sentence arbitrale de Vienne. Il regrettait cependant que la Société des Nations ait omis d'élaborer les procédures viables de la révision pacifique des traités conclus.¹⁰¹

Josef L. Kunz, qui a dû quitter l'Europe, a traité la question de la révision¹⁰² dans l'*American Journal of International Law*, même s'il a examiné cette question dans ses aspects généraux portant sur le droit des traités et non pas *expressis verbis* concernant les frontières. Il a précisé cependant que la révision avait sa raison d'être non seulement en ce qui concerne les traités, mais aussi bien par rapport aux situations internationales¹⁰³ et se manifestait essentiellement dans le recours à la transformation *ex aequo et bono*.¹⁰⁴

Il a évoqué l'émergence de ce dilemme par rapport aux traités de paix de Paris et il a souligné que la „justice” ne peut être traduite qu'avec des difficultés considérables aux principes opérationnels. (Dans une note de bas page, il a cité le fameux slogan de l'irrédentisme hongrois, la „Justice for Hungary”¹⁰⁵ qui a été inscrit sur le premier avion hongrois, effectuant le vol New York-Budapest sans escale).

Après avoir comparé de divers écrits de Le Fur, de Scelle et de Kelsen, il a constaté que „la justice en elle-même ne peut pas garantir le succès de la révision ou des plaintes révisionnistes des petits pays qui souvent ne sont pas prises en comptes, malgré leur justification. Le problème de la

⁹⁵ Mirosław Gonsiorowski: Political Arbitration under the General Act for the Pacific Settlement of International Disputes, 27 AJIL 1933, p. 469-490

⁹⁶ Sur la question de Mossoul, cf. Kovács Péter: Paul Teleki et le règlement de l'affaire de Mossoul dans la Société des Nations (in: Kovács (ed) *Historia ante portas* (L'histoire en droit international / History in International Law Bibor Kiadó 2004 Miskolc p.188-220; cf. cet article aussi sur le Web, dans le Miskolc Journal of International Law Vol.1(2004) No.2 pp. 156-187, <http://www.mjil.hu> ou bien directement <http://www.uni-miskolc.hu/~wwwdrint/20042kovacs1.htm>

⁹⁷ Mirosław Gonsiorowski: op. cit p. 475

⁹⁸ Mirosław Gonsiorowski: op. cit p. 482-489

⁹⁹ Philip C. Jessup: The Reality of International Law, 18 Foreign Affairs 1939-1940, 244-263

¹⁰⁰ Philip C. Jessup: op. cit p. 252

¹⁰¹ Philip C. Jessup: op. cit p. 253

¹⁰² Josef L. Kunz: The Problem of Revision in International Law („Peaceful Change”), 33 AJIL 1939 p. 33-55

¹⁰³ Josef L. Kunz: op. cit p. 40, 43

¹⁰⁴ Josef L. Kunz: op. cit p. 48

¹⁰⁵ Josef L. Kunz: op. cit p. 45

révision aujourd'hui, ce n'est pas vraiment le problème de la justice, mais bien plutôt le problème d'éviter la guerre, ainsi les solutions intervenues sont définies beaucoup mieux par l'esprit de compromis et la vitesse que la justice."¹⁰⁶

Cette étude n'a pas rejeté catégoriquement l'idée de la révision, mais elle a souligné que celle-ci devrait être munie de cadres et de formes clairs de droit international, comme la négociation diplomatique, la conférence internationale, la médiation et en fin de compte via la résurrection de la Société des Nations.

L'American Journal of International Law a récapitulé les événements diplomatiques entre Munich et Vienne (y compris l'échec des négociations bilatérales de Komarom en octobre 1938) sur la base des dépêches et des titres parus en octobre et en novembre dans le Times, le Christian Science Monitor et le New York Times, en utilisant les termes *to arbitrate*, *arbitrators*, *award*.¹⁰⁷

Quincy Wright, ès qualité de membre du comité de rédaction de l'American Journal of International Law a aussi publié un article intitulé „le règlement de Munich et le droit international”.¹⁰⁸

Dans cette étude, il a examiné le chemin parcouru jusqu'à la conférence quadrilatérale de Munich et il a conclu que ni la première convention de la Haye en 1907, ni le Pacte de la Société des Nations, ni le Pacte Briand-Kellogg n'avaient été respectés. L'Angleterre et la France n'ont pas assumé leur responsabilité, mais les États Unis d'Amérique et l'Union Soviétique étaient également loin de faire tout ce qui était dans leur pouvoir pour exercer de pression. Il faisait cependant référence à l'initiative du président Roosevelt d'ouvrir des négociations à un endroit neutre avec la participation de toutes les nations intéressées où on aurait pu trouver une solution aux problèmes connexes dans l'esprit de la justice et par une procédure équitable.¹⁰⁹

Les grandes puissances se comportaient comme si dans le cadre du Concert européen du XIXe siècle, elles devraient prendre des décisions sur le sort des États plus petits.¹¹⁰ L'étude critique cependant aussi la Hongrie et la Pologne d'avoir profité de la position affaiblie de la Tchécoslovaquie.

Les conclusions finales surprennent cependant le lecteur, car elles critiquent beaucoup mieux les formes que les décisions *in merito*.

„Il se peut que le règlement de Munich est essentiellement juste. (...) Si le règlement de Munich avait été réalisé par la stricte observation des procédures de la convention de la Haye, du pacte de Paris et du Pacte de la SdN, on n'aurait pu formuler aucune critique juridique, peu importe que les droits de Tchécoslovaquie aient été lésés. Dans la communauté des nations, les droits des États peuvent être sacrifiés, comme on le fait avec les droits des individus, afin de préserver les intérêts suprêmes de la communauté toute entière.”¹¹¹

¹⁰⁶ Josef L. Kunz: op. cit p. 46

¹⁰⁷ AJIL 33/1939, p. 172

¹⁰⁸ Quincy Wright: The Munich Settlement and International Law, AJIL 33/1939, p. 12-32

¹⁰⁹ Quincy Wright: op. cit p. 27

¹¹⁰ Quincy Wright: op. cit p. 28

¹¹¹ Quincy Wright: op. cit p. 31

„La critique juridique fondamentale contre ce règlement peut être formulée comme suit: les hommes d'États responsables considéraient l'essence du règlement plus important que le chemin qui y mène. Par cela, ils avaient répété l'erreur commise il y a vingt ans à Versailles.”¹¹²

„Jusqu'à ce que la procédure ne soit pas plus importante que l'essence, il faut tenir compte de l'oscillation du monde entre les diktats de Versailles et les diktats de Munich, avec de courts souffles entre les guerres et le colportage des rumeurs de guerres.”¹¹³

Hamilton Fish Armstrong dans son article „Armistice à Munich” publié dans le *Foreign Affairs*¹¹⁴ traitait quelquefois aussi la Hongrie en mettant entre guillemets la sentence („arbitration award”). Selon lui, les considérations stratégiques et économiques avaient joué un rôle majeur dans la prise de décision. L'article faisait allusion aux rumeurs qu'il y avait de chances réelles du partage des territoires slovaques entre la Hongrie et la Pologne. (La Pologne a reçu aussi de critiques pour avoir recouru à l'ultimatum militaire afin de saisir le territoire de Teschen.¹¹⁵)

La politique franco-britannique n'échappait pas aux critiques non plus: l'article a cité la déclaration de Chamberlain notamment que c'était l'existence de la Tchécoslovaquie et non pas ses frontières précises qui avait été garantie¹¹⁶. Il blâme les deux gouvernements de ne pas avoir déclaré d'une manière claire s'ils n'avaient pas voulu ou qu'ils n'avaient pas pu participer au règlement de la question frontalière hungaro-tchécoslovaque. Hamilton a laissé entendre qu'il connaît la réponse à cette question quand il constate, surpris, qu'après Vienne, des initiatives diplomatiques françaises étaient lancées pour conclure un traité d'amitié entre la France et l'Allemagne.

L'article de Hamilton ne traite la sentence de Vienne que dans quelques lignes, et ses critiques sont adressées d'une manière conséquente et d'une manière beaucoup plus aigüe à la politique hitlérienne et à la politique d'apaisement de Chamberlain.

L'article de Josef Hanč¹¹⁷ a vu le jour encore en 1939 dans le *Foreign Affairs*, après que l'Allemagne a forcé le président Hacha à demander l'incorporation de la Bohême-Moravie en tant que „protectorat” du Reich et à reconnaître l'indépendance de la Slovaquie, état-fantôme, pro-nazi. L'article voulait attirer l'attention du lecteur à la situation du „protectorat”. Tout en condamnant les politiciens slovaques sécessionnistes, il donne une explication et excuse à la proclamation de l'indépendance en colportant le rumeur que les politiciens nazis „disaient ouvertement” que l'alternative aurait été la partition du territoire slovaque entre l'Allemagne et la Hongrie.

Seulement quelques phrases concernent la Hongrie et la sentence de Vienne, mise entre guillemets. (Vienna arbitral „award”). La critique concerne cependant non pas l'acquisition territoriale de la Hongrie en tant que telle mais le fait pourquoi autant de Slovaques ont été joints à la Hongrie quand la décision a été prise suivant le principe ethnique.¹¹⁸ Quand il évoque l'annexion de l'Ukraine subcarpathique par l'armée hongroise après la proclamation de

¹¹² Quincy Wright: op. cit p. 31

¹¹³ Quincy Wright: op. cit p. 32

¹¹⁴ Hamilton Fish Armstrong: Armistice at Munich, *Foreign Affairs* Vol. 17, January 1939, No.2, p. 273-290

¹¹⁵ Hamilton Fish Armstrong: op. cit p. 274

¹¹⁶ Hamilton Fish Armstrong: op. cit p. 274

¹¹⁷ Josef Hanč: Czechs and Slovaks since Munich, *Foreign Affairs* Vol. 18, 1939, No.2, p. 102-115

¹¹⁸ Josef Hanč: op. cit p.113

l'indépendance slovaque, c'est le sort des ruthènes „sous le pouvoir des magnats hongrois” qui l'agace, craignant¹¹⁹ que la roue de l'histoire soit retournée de vingt ans et que l'autonomie promise ne soit réalisée car les autres nationalités de Hongrie n'en disposaient non plus.¹²⁰

Dans le même numéro, le titre de l'article de George M. Katona indiquait bien sa perception sur les marges de manoeuvre hongrois, en donnant comme titre: „La Hongrie sur orbite allemande”.

¹²¹ L'article a présenté la propagande nazie qui était devenue depuis l'Anschluss de plus en plus forte aussi bien de l'extérieur et que de l'intérieur. L'orientation des derniers gouvernements hongrois a été trouvée de plus en plus évidente, même si l'article n'a pas perdu de vue l'existence des opposants de l'influence allemande. Vu leur faiblesse, l'article a attiré l'attention au danger menaçant la communauté juive déjà objet de lois discriminatoires, antisémites.

Après avoir présenté les grandes questions de la politique étrangère (y compris les gestes de réconciliation avec les États de la „petite entente”), il a donné un compte-rendu objectif et factuel sur la décision de Vienne, en mettant *arbitres* et *arbitrage* sans guillemets.¹²² Il est arrivé cependant à la conclusion que les Hongrois et les Polonais avait dû constater avec déception que Rome ne se soit pas prouvé un patron suffisamment fort pour les défendre contre la pression de Berlin.¹²³

Arnold J. Toynbee, l'historien britannique déjà de renom, avait l'intention d'inviter les lecteurs américains et canadiens à réfléchir sur l'avenir de l'Europe centrale.¹²⁴ Après avoir présenté l'arrière-plan historique de l'idée „Mittel-Europa” qu'il considérait sous certaines conditions logique et géographiquement, économiquement bien fondée¹²⁵, Toynbee a évoqué que „malgré les fondements de l'armistice de novembre 1918 dans les quatorze points [de Wilson], lors du règlement de paix, nous avons appliqué le principe des nationalités au bénéfice de toutes les nations de l'Europe centrale et orientale sauf les trois nations ennemies: les Allemands, les Hongrois et les Bulgares”¹²⁶

„Pour aujourd'hui, l'unité nationale a été acquise en Europe centrale et orientale aussi bien par les nations qui en avaient été déprivées lors des vingt années passées. Cette année, dix millions de sujet allemands de la monarchie défunte des Habsbourg ont été incorporés dans l'État-nation allemand. Plusieurs centaines de milliers de Hongrois qui avaient été déchirés à tort de la Hongrie en 1921 (*sic!*), pouvaient rejoindre leur mère patrie. (...) Voici donc les mesures qu'on aurait pu prendre – *a fortiori* qu'on aurait dû prendre si nos principes proclamés avaient été appliqués avec impartialité par les quatre grands en 1919 à Paris. Ce qu'il faut regretter – et avec la plus grande amertume – c'est de ne pas avoir pu faire justice à Paris en 1919 et qu'on a manqué de corriger les fautes au cours des vingt ans de la période de grâce. En plus, et ce qui est encore pire, c'est le fait que quand une minute avant minuit, on a procédé au rétablissement de la justice, cela semble être une capitulation devant la dictature nazie à cause du danger imminent de la guerre.”¹²⁷ La Société des Nations souffrante et plus tard moribonde a été incapable d'ouvrir un mode procédural „au

¹¹⁹ Josef Hanč: loc. cit

¹²⁰ Josef Hanč: op. cit p. 105

¹²¹ George M. Katona: Hungary in the German Orbit, Foreign Affairs 17/1938-1939, p. 599-610

¹²² arbitrators / Vienna award

¹²³ George M. Katona: op. cit p. 607-608

¹²⁴ Arnold J Toynbee: A Turning Point in History, Foreign Affairs 17/1938-1939, p. 305-320

¹²⁵ Arnold J Toynbee: op. cit p. 305-311

¹²⁶ Arnold J Toynbee: op. cit p. 316

¹²⁷ Arnold J Toynbee : op. cit p. 317

changement pacifique” des traités de paix de la guerre mondiale.¹²⁸ Elle était comme une mère mourante lors de l'accouchement.¹²⁹

Il faut souligner cependant, que la question qui inquiétait Toynbee le plus profondément, c'était de rechercher si la promotion des intérêts britanniques et alliés pourraient être garantis même dans le cadre d'une *Pax hitleriana*, niant ouvertement le monde franco-britannique?¹³⁰ Toynbee était plus que sceptique...

(D'ailleurs Toynbee - aussi bien dans ses oeuvres écrites aux années cinquantes – était plutôt compréhensif vis à vis les pas de la politique étrangère hongroise tout en tenant compte du contexte politique d'après 1938.¹³¹)

V. Similarités et différences entre la perception des média et celle de la doctrine juridique et les perceptions gouvernementale et diplomatique de ces trois pays à la même période, dans la lumière des informations accessibles aux diplomates hongrois de l'époque

V/1 Les informations de la diplomatie hongroise sur l'attitude gouvernementale britannique

Les rapports de l'envoyé Barcza, télégraphiés avant et après la sentence arbitrale de Vienne, ainsi que les notes internes sur les entretiens avec Geoffrey Knox, l'envoyé britannique de Budapest ou Gascoigne, son suppléant reflètent une métamorphose visible où la politique de la défense du *statu quo* de 1918-1920 s'est alignée (progressivement et pas sans hésitation) à la reconnaissance de l'applicabilité des „principes ethnographiques” approuvés par les quatre puissances à Munich aussi bien au différend entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Le diplomate hongrois a constaté aussi qu'ils existaient des différences considérables entre l'attitude des diplomates du Foreign Office et la position du premier ministre Chamberlain (et celle de Lord Halifax, ministre des affaires étrangères) et il sentait le risque, i.e. que la chute éventuelle de Chamberlain, la nomination d'un autre premier ministre et le retour d'Anthony Eden au portefeuille des affaires étrangères pourraient facilement détruire les espoirs hongrois.¹³²

C'était aussi le motif principal qui poussait Barcza à convaincre les diplomates anglais de tenir compte des problèmes des minorités hongroises dans le contexte d'une nouvelle politique de coopération européenne qui semblait s'émerger vers 1938 et qui était liée à la politique perçue très dynamique de l'Allemagne dirigée par Hitler et de l'Italie, dirigée par Mussolini à une période où les observateurs extérieurs étaient partagés s'il s'agissait de bluffs, de chantage ou de danger réel menaçant la paix européenne (et mondiale). C'est pour les mêmes raisons qu'après que la sentence ait été rendue, Barcza faisait beaucoup pour recevoir la reconnaissance formelle de la part de la Grande Bretagne, dans l'espoir que cette reconnaissance serait irrévocable.

¹²⁸ Arnold J Toynbee : op. cit p. 318

¹²⁹ Arnold J Toynbee : op. cit p. 318

¹³⁰ Arnold J Toynbee : op. cit p. 320

¹³¹ Arnold Toynbee and Veronica Toynbee: Survey of International Affairs 1939-1946, Oxford University Press 1958 London, New York, Toronto, p.316-319

¹³² Doc. n° 6, DIMK III, p. 88-91,

En 1938, les interlocuteurs principaux de Barcza à Londres étaient quelquefois le ministre Eden et son successeur Halifax, mais le plus souvent le secrétaire général Sir Alexander Cadogan, et un des directeurs du Foreign Office, Sir Orme Sargent. Pendant longtemps, Barcza n'a pu rapporter que des conseils rendus à ton amical mais politiquement vides: prière de garder le sang froid, de rester tranquille, de ne pas accentuer l'importance de résoudre le problème minoritaire toute de suite par voie de révision territoriale, prière d'entrer dans des négociations bilatérales, etc. (Lors de l'échec des négociations bilatérales, sur l'insistance de l'envoyé hongrois, Alexander Cadogan a reconnu qu'en elles-mêmes, „les revendications hongroises étaient complètement logiques”, mais l'essentiel est que la Hongrie puisse s'entendre avec la Tchécoslovaquie pour qu'on évite la reconvoque du „big four”. Afin de contribuer au succès des négociations, il a promis quand même d'intervenir auprès Prague de pour que la solution soit conciliante et rapide.¹³³)

L'indice clair du changement qualitatif de la politique britannique est venu de l'Italie où Ciano a informé l'envoyé hongrois accrédité à Rome que l'ambassadeur britannique lui avait confirmé que son gouvernement n'objectait en rien à la convocation de la conférence arbitrale des quatre, mais il avait une préférence pour que l'arbitrage soit effectué par l'Axe.¹³⁴ (Cette information était correcte et l'ambassadeur britannique a exécuté une instruction de Halifax dont le texte est accessible.¹³⁵ Evidemment Ciano en a tout de suite informé Ribbentrop.¹³⁶)

L'autre signal est venu de la part de Neville Chamberlain dont la réponse de fin d'octobre à une lettre de Miklós Horthy, le gouverneur-régent de Hongrie avait été considérée comme un encouragement¹³⁷ en vaine attendu depuis longtemps. Le premier ministre britannique a déclaré

¹³³ Doc. n° 548, DIMK II, p. 814-816

¹³⁴ Doc. n° 597, DIMK II, p. 864-865

¹³⁵ „I should therefore be glad if you would seek an early interview with the Italian Minister for Foreign Affairs and inform him that while it is difficult for us to adjudicate between the line claimed by the Hungarians and that offered by the Czechs, and to decide whether or not the 1910 census offers a fair basis. His Majesty's Government are, in principle, in favour of the return to Hungary of those districts in which the population is predominantly Hungarian, subject possibly to certain modifications that may be desirable for economic reasons. e.g. Bratislava. The holding of plebiscites in those regions where the races are so ethnographically entangled and when there is a difference of opinion regarding the figures to be taken as a basis for the voting would, however, in the view of His Majesty's Government be extremely difficult, especially at such short notice as the Hungarian Government propose before November 30. His Majesty's Government would, therefore, be happy to see the Czechs and Hungarians agree to settle their differences by reference to arbitration by the Italian and German Governments. If however, it were deemed preferable or necessary that the question in dispute between the Czechoslovak and Hungarian Governments should be referred to the four Munich Powers, His Majesty's Government would be ready to take their part in trying to bring about an agreed settlement.”

No. 476 Telegraphic (C 12934 2319 12), in: Edward Chászár: op. cit, p. 119

¹³⁶ Doc. 191, du 28 octobre 1938. (A Palazzo Chigi és Magyarország. Olasz diplomáciai dokumentumok Magyarországról. A Darányi-kormány megalakulásától a Szovjetunió elleni hadüzenetig. (1936-1941), szerk. Réti György. [Le Palazzo Chigi et la Hongrie. Documents diplomatiques italiens sur la Hongrie. La période entre le gouvernement de Darányi et la déclaration de guerre à l'URSS (1936-1941) György Réti (sous la dir.)], p. 160.

¹³⁷ Horthy a évoqué dans sa lettre de 8 octobre 1938 une ancienne promesse d'Austin Chamberlain (qui possédait quelquefois le portefeuille des affaires étrangères) qui était le frère de Neville Chamberlain. Après l'évocation de la visite d'Austin, effectuée en Hongrie en 1935, Horthy a raconté qu'il avait sollicité son conseil comment procéder pour remédier aux injustices du traité de paix. Il a cité la réponse („Keep quiet now, I promise you, when the right moment will come, England will help you.”) et l'a continué comme suit: „The past years are prove, that I carried out loyally his advice – I kept quiet and waited for the right moment to come! But I think I am justified in saying: the right moment *has* come. Therefore I am now appealing to you – the man who has shown so much generosity, wisdom and courage, asking you to accept your late brothers' promise to me to help us, as your legacy, and do all in your own and your great country's power to assist and help us in this eventual hour.” (Doc. n° 486, DIMK II, p.737-738). Comme on peut voir de la date, cette lettre a été écrite après Munich où les quatre ont renvoyé le problème hungaro-tchécoslovaque aux négociations bilatérales tout en indiquant qu'en cas d'échec, les quatre seront disposés à trancher le litige.

plusieurs fois dans la Chambre des Communes qu'il ne trouvait rien à objecter à la sentence de Vienne.¹³⁸

Idem en ce qui concerne Lord Halifax, aussi bien en ce qui concerne ses interventions publiques avant¹³⁹ et après le 2 novembre 1938.¹⁴⁰

Lors des contacts avec des milieux diplomatiques professionnels, les partenaires britanniques de Barcza. faisaient souvent référence à la coïncidence de l'opinion des journaux et de l'opinion du gouvernement: la technique de ce renvoi a été utilisée aussi bien pour éviter qu'une reconnaissance formelle soit donnée malgré l'insistance des diplomates hongrois.

La réponse de Chamberlain a été écrite le 28 octobre 1938, c'est à dire bien après la rupture des négociations bilatérales et quand l'idée de solliciter un arbitrage des quatre (initiative hongroise, appuyée par Mussolini et Ciano) a été froidement et catégoriquement refusée par Hitler dont la diplomatie proposait l'arbitrage de l'Axe. Ciano a dû déclarer non avenues les lettres d'invitation déjà envoyées à Londres et à Paris, le 14 octobre 1938. La partie importante de la réponse de Neville Chamberlain était la suivante: „I should like first of all assure Your Highness that neither His Majesty's Government, nor I myself are disinterested in the negotiations which your Government have been carrying on with the Czechoslovak Government for the purpose of adjusting the existing political frontier so, as to bring it into closer harmony with the ethnic situation in that area. If we have abstained from intervention and comment upon the merits of the intricate problems which have been under discussion, it has not been from any indifference to the importance of the issues at stake. On the contrary it is our sincere desire that this opportunity should be taken to reach a settlement, inspired by good will and based on the rights and interests of all concerned, such as will lessen racial grievances and lay the foundations for a lasting and fruitful collaboration between Hungary and Czechoslovakia. As Your Highness may have seen Lord Halifax made it clear in a speech at Edinburgh on October 24th that His Majesty's Government recognise that means can be found, in peaceful negotiation, to give effect to them. I enclose the relevant extract. I appreciate that difficulties have arisen and may still arise during these negotiations but it has been and still is our hope that the two Governments most directly concerned may be able, with good will, patience and moderation on both sides, to reach a direct agreement. Finally, I should like to say that, if at any time you feel that my good offices could be of service, I shall of course be very glad to do what lies in my power to help, in concert with the other parties to the Munich agreement, in reaching a solution of Hungary's claims such as will form the basis of an equitable settlement.” (Doc. n° 603, DIMK II, p. 869-870)

¹³⁸ Le 14 novembre 1938: „Agreement was, in fact, reached between the Czechoslovak and Hungarian Governments when they agreed to accept as final the arbitral award of the German and Italian Governments, and in consequence, no question of action by His Majesty's Government arises.” Parliament, Great Britain, Parliamentary Debates, House of Commons, Fifth Series, London, His Majesty's Stationary Office, 1938-1939, Vol. 341, p. 477, col.1, cité in Edward Chászár: op. cit p. 61

¹³⁹ Le 24 octobre, dans la Chambres des Communes: „I hope indeed that the rectification of frontiers according to the racial distribution of population which is now taking place in Central and South Eastern-Europe may contribute to stability and peace. What we are now witnessing is the revision of the Treaty of Versailles, for which provision was made in the Covenant of the League but which has never till now been made effective.”

In: Chester (ed): Speeches on Foreign Policy by Viscount Halifax, London, Oxford University Press, 1940, p. 204, cité par Edward Chászár: op. cit, p. 60

Le 24 octobre, à Edinburg: „The Hungarian Government are now in negotiation with the Czechoslovak Government, and we hope that they may reach an equitable solution, which will remove or lessen racial grievances. We recognise that Hungary has had legitimate claims, and we trust that means may be found to meet them. There is no ideal solution of such problems, and there must always be minorities left on one side of the line or the other. But if the two parties can negotiate in a spirit of good will, and in the desire to find a remedy for clear grievances, we hope it may be possible for them to agree also on safeguards for minorities that will minimize injustice and make more easy in future friendly cooperation between them.” (C'était l'extrait attaché à la lettre que Chamberlain a écrit à Horthy.) in: Edward Chászár: op. cit p. 121

¹⁴⁰ Le 19 Décembre 1938, par rapport aux nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie vis-à-vis l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie, Lord Halifax a dit: „The new frontiers of Czechoslovakia have already been laid down by agreement between the Czechoslovakian Government and each of the other three interested Governments. (...) In these circumstances the question of the conclusion of a further international instrument regarding these frontiers does not appear to arise.” cité in Edward Chászár: op. cit p. 66 et Barcza: Diplomataemlékeim 1911-1945, Budapest, 1994 Europa Historia p. 406, Macartney, Carlyle A: A History of Hungary 1929-1945, vol. I. New York, Frederick A. Praeger, 1957, p. 303

Les indices d'un retour de l'attitude britannique aux considérations en vigueur avant la politique de l'apaisement ont pu être constatés après l'annexion de la Tchéquie par l'Allemagne nazie, mais pendant des mois, le Royaume Uni a maintenu la différence de perception entre l'importance de la préservation d'une Tchécoslovaquie indépendante et le sort des frontières précises.¹⁴¹ En fait, ce qui les intéressait le mieux c'était le fait si l'occupation militaire hongroise de la Ruthénie avait été effectuée en concertation avec l'Allemagne ou bien au contraire, d'après des considérations de coopération hongro-polonaise pour pouvoir préserver une distance vis-à-vis de l'Axe.¹⁴²

V/2 Les informations de la diplomatie hongroise sur l'attitude gouvernementale française

Le changement de la politique française vis-à-vis le *statu quo* des frontières a été symboliquement mais ouvertement exprimé par Daladier à Munich¹⁴³ et la diplomatie hongroise a essayé d'en profiter en suggérant l'importance et l'inévitabilité de l'application de ces principes aux minorités hongroises. (Le *Livre Jaune* témoigne d'ailleurs que le compte-rendu rédigé sur les résultats et les avantages diplomatiques¹⁴⁴ de l'accord de Munich que Bonnet a envoyé aux ambassadeurs et aux chefs de mission français les avait informés que la garantie internationale bilatérale franco-britannique des frontières serait élargie avec la participation de l'Allemagne et de l'Italie, mais seulement après le règlement de la question des minorités polonaise et hongroise.¹⁴⁵)

Le recueil hongrois de la correspondance diplomatique ne contient qu'un nombre limité de rapports envoyés par le comte Sándor Khuen-Héderváry, l'envoyé hongrois accrédité en France et la majorité d'entre-eux traitent l'écho de presse¹⁴⁶.

Des quelques rapports sur les contacts directs, on peut relever cependant le télégramme résumant la conversation de Khuen-Héderváry avec Georges Bonnet, ministre des affaires étrangères, peu après Munich. Bonnet a dit qu'il faudrait régler la question hungaro-tchécoslovaque le plus vite possible et qu'il avait envoyé un message dans ce sens à Prague. Il a également dit qu'il serait prêt à coopérer ou à intervenir, mais il exige que le climat des négociations soit conciliant, diplomatique et sans menaces.¹⁴⁷

Il y a aussi quelques compte-rendus sur les entretiens de Maugras, envoyé français à Budapest avec le ministre hongrois ou ses adjoints. Peu après l'ouverture des négociations bilatérales hungaro-tchécoslovaque, Maugras a transmis le conseil de son gouvernement qu'il faudrait

¹⁴¹ Doc. 525, du 21 mars 1939, DIMK III, p. 642-645, en particulier p. 643

¹⁴² Doc. 500 du 18 mars 1939, DIMK III, p. 615-616

¹⁴³ La fameuse phrase a été prononcée le 29 septembre 1938: „« S'il s'agit de démembrer la Tchécoslovaquie, la France dit non. S'il s'agit de permettre à trois millions d'habitants des Sudètes qui veulent être allemands de le devenir, nous sommes d'accord. » C'est par ces mots que le président du Conseil, Edouard Daladier entérine à Munich, en compagnie du Premier ministre britannique Neville Chamberlain, les accords qui, en face du chancelier allemand Adolf Hitler et du duc Mussolini, sont censés sauver la paix en Europe.” <http://www.lodace.net/ca1jour/sep/29091938.htm>

¹⁴⁴ Bonnet a essayé de présenter des acquis par rapports aux exigences de Hitler, exprimées dans les points de Godesberg du 23 septembre 1938.

¹⁴⁵ Doc. 15, le 3 octobre 1938, Livre jaune, p. 16

¹⁴⁶ Le contenu de ces télégrammes coïncide avec la partie correspondante de notre article donc il serait inutile de présenter ces rapports de Khuen-Héderváry.

¹⁴⁷ Doc. 454 du 3 octobre 1938, DIMK II, p. 712

diminuer l'étendue géographique des revendications hongroises pour qu'elles restent dans les cadres des principes établis à Munich.¹⁴⁸

(On ne peut pas savoir si la diplomatie hongroise en avait connaissance, mais l'ambassadeur Charles Corbin, accrédité à Londres, a été instruit à ces jours par Georges Bonnet, critiquant la proposition hongroise sur l'organisation des plébiscites sur les territoires contestés et en particulier en Ruthénie. Bonnet a exprimé ses craintes sur les arrières pensées politiques éventuelles de cette initiative et il avait confirmé à son ambassadeur qu'un plébiscite ne pourrait pas être concilié avec les cadres du règlement envisagé, basé sur les considérations ethniques qui ne pourraient concerner que les régions peuplées par une population en majorité hongroise.¹⁴⁹

Quelques jours avant la conférence de Vienne, Corbin a récapitulé à son ministre la position de Lord Halifax qui indiquait lors d'un tête à tête qu'il faudrait se mêler dans le moindre possible dans cette affaire délicate et qu'il ne s'attacherait pas trop aux compétences prévues dans l'accord de Munich, d'autant moins qu'on pourrait compter sur un compromis équitable à cause de certaines différences entre les points de vue de l'Italie et de l'Allemagne. Ils se sont entendus qu'il faudrait envoyer un message au gouvernement de Prague que la France et l'Angleterre seraient néanmoins disposées à participer à la conférence sous condition d'une demande tchécoslovaque explicite.¹⁵⁰)

Khuen-Héderváry a aussi rapporté sur sa conversation avec le chargé d'affaire italien qui l'avait informé sur ses entretiens avec Georges Bonnet. Dans sa réponse à l'invitation italienne à participer à une conférence arbitrale quadrilatérale à Venise pour examiner les demandes du gouvernement hongrois, le ministre n'a pas refusé l'idée mais il a expliqué que sa réponse définitive ne pourrait être donnée qu'après l'approbation du premier ministre Daladier et après avoir concerté avec son homologue britannique.¹⁵¹ Suivant ses entretiens avec l'ambassadeur français à Berlin, l'envoyé hongrois Sztójay a rapporté que François-Poncet „était d'avis qu'il ne fallait pas porter l'affaire devant une conférence à quatre. La France, estimait-il, devait défendre la cause tchèque (qu'elle avait abandonnée une fois) et l'Angleterre devait appuyer la position française.”¹⁵²

Dans un de ses rapports, Khuen-Héderváry a récapitulé les informations saisies auprès de Bonnet et de Bressy, nouveau responsable de la presse au Quai d'Orsay, ainsi que de l'ambassadeur polonais et du chargé d'affaires italien pour conclure que le gouvernement français avait conseillé à la presse française de s'occuper le moindre possible des négociations hungaro-tchécoslovaques, de la question d'une frontière hungaro-polonaise commune. Le résultat *in merito* n'intéressait pas

¹⁴⁸ Doc. 509 du 12 octobre 1938, DIMK II, p. 780-781

¹⁴⁹ Sallai Gergely: „A határ megindul...” A csehszlovákiai magyar kisebbség és Magyarország kapcsolatai az 1938-1939. évi államhatár-változások tükrében [„La frontière s'en va...” - Les relations entre la Hongrie et la minorité hongroise de Tchécoslovaquie dans le miroir des changements frontaliers de 1938-1939] Kalligram 2009 Bratislava, p. 130

Dans ce livre, le texte du message de Bonet à Corbin est cité en hongrois sur la base du document suivant: AD Europe 1918-40. T. vol. 136, f. 65-66, T. Nos 3276-3378

¹⁵⁰ Sallai: op. cit. p. 157

Dans ce livre, le texte du message de Corbin à Bonet est cité en hongrois sur la base du document suivant: AD Europe 1918-40. T. vol. 136, f. 120-123

¹⁵¹ Doc. 531, DIMK II p. 798. (La rencontre du chargé d'affaire italien avec Bonnet a eu lieu le 14 octobre 1938, et l'envoyé hongrois en était informé le même jour.)

¹⁵² Cité par Sütő (op. cit. p. 27) avec la date de 15 octobre 1938 et le numéro d'identification: Küm. Res.pol. 1938/a-210. (Ce document n'est pas publié dans le DIMK II.)

le gouvernement français pourvu qu'il soit un bon compromis accepté aussi bien par Prague et par Budapest.¹⁵³

Dans le recueil hongrois de la correspondance diplomatique, on trouve un compte rendu sur l'écho de presse de Vienne, et l'envoyé Khuen-Héderváry constatait que du côté français, il n'y avait aucune animosité, même si probablement une grande partie du public estimait que la Hongrie avait reçu plus que ce qui lui aurait été dû d'après l'application stricte du principe ethnographique.¹⁵⁴

Le premier document témoignant de l'opinion gouvernementale française formulée après le 2 novembre 1938 qu'on trouve dans le recueil hongrois de la correspondance diplomatique est une brève note sur la conversation de Maugras et de Kánya, ministre hongrois des affaires étrangères où l'envoyé français a transmis le message de son gouvernement „peut être déjà dépourvu d'actualité” conseillant au gouvernement hongrois de former sa politique vis-à-vis la Ruthénie de telle manière qu'elle ne mène pas aux *complications*.¹⁵⁵

Un jour après, Villani, le chef de la mission hongroise à Rome a envoyé un télégramme sur ses entretiens avec André François-Poncet, le nouvel ambassadeur français (qui vient de quitter sa mission précédente qui était d'ailleurs l'ambassade de la France à Berlin). François-Poncet a évoqué la question de la Ruthénie et s'interrogeait si le fait que la frontière hungaro-polonaise n'avait pas été acquise - seulement les deux grandes villes proches, Ungvár (Uzghorod) et Munkács (Mukacevo) étaient attribuées à la Hongrie - jouait un rôle dans la chute du gouvernement Imrédy.¹⁵⁶ Il est intéressant de lire que „Poncet approuvait la position du gouvernement [hongrois] qui a été taillée dans l'esprit de la conférence quadrilatérale de Munich. Selon lui, l'entrée des troupes hongroises en Ruthénie aurait provoqué la protestation commune de toutes les quatre puissances et en plus, surtout à Berlin, un mauvais oeil et une réaction forte. Or, la Hongrie devrait préserver les bonnes relations avec le Reich car il est indéniable que les États de l'Europe centrale appartiennent à la „zone d'influence” allemande, même si la Hongrie devrait veiller à éviter qu'elle se trouve dans une dépendance plus accentuée.”¹⁵⁷

Aux jours de l'annexion de la Bohême-Moravie et de la déclaration de l'indépendance slovaque, la mission hongroise de Paris a rendu compte du choc du public français, de la condamnation de la trahison et de la rupture des engagements ainsi que du renforcement évident de l'opinion anti-allemande.¹⁵⁸ Un des rapports constatait avec soulagement que l'occupation hongroise de la Ruthénie n'avait pas eu d'écho négatif.¹⁵⁹

¹⁵³ Doc. 592, du 27 octobre 1938, DIMK II p. 858-859.

¹⁵⁴ Doc. 24, du 12 novembre 1938, DIMK III p. 111

¹⁵⁵ Doc. 75, du 24 novembre 1938, DIMK III p. 157.

¹⁵⁶ En réalité, Imrédy, devenu trop germanophile a été invité à démissionner par le gouverneur-régent qui voulait nommer un gouvernement qui pourrait renforcer les anciens liens avec Londres, sans s'éloigner vite de la politique de l'Allemagne.

¹⁵⁷ Doc. 85, du 25 novembre 1938, DIMK III p. 165. (L'envoyé Villani a refusé que la Hongrie soit classée dans quelconque zone d'influence. Dans la partie finale de la conversation, le diplomate français a averti qu'il serait erroné de compter sur Rome pour contrebalancer Berlin.)

¹⁵⁸ Doc. 534, du 22 mars 1939, DIMK III p. 654-655

¹⁵⁹ Doc. 535, du 22 mars 1939, DIMK III p. 655-65a

Les mémoires des diplomates hongrois mentionnent que Bonnet a félicité (!) à l'envoyé hongrois de Paris du succès de la Hongrie,¹⁶⁰ mais parmi les télégrammes publiés, on n'en trouve pas de preuve.

Le *Livre jaune* français¹⁶¹, paru en automne 1939, donc après le déclenchement de la deuxième guerre mondiale, a rendu public un grand nombre de télégrammes de la diplomatie française et a eu la vocation d'attester la bonne foi du gouvernement français ayant fait une série de gestes de conciliation en faveur d'obtenir des garanties des frontières françaises et de l'indépendance de la Tchécoslovaquie et de l'intégrité de la Pologne.

En ce qui concerne la correspondance interne de la diplomatie française, les documents répertoriés dans le *Livre jaune* utilisaient d'une manière conséquente les formules *arbitrage*¹⁶² *sentence arbitrale*¹⁶³, sans y ajouter de remarques péjoratives, guillemets, etc.

Cependant le document le plus intéressant du point de vue de l'histoire de la sentence de Vienne est le compte-rendu de François-Poncet, où l'ambassadeur passant les derniers jours de son accréditation à Berlin, récapitule l'analyse de Hitler que le führer lui a présentée dans le nid d'aigle d'Obersalzberg près de Berchtesgaden où il est arrivé au bord de l'avion personnel du chancelier le 18 octobre.¹⁶⁴

En recevant une réponse à sa question posée sur le différend territorial de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie, François-Poncet ne faisait état d'aucune protestation, de remarque ou d'avertissement de sa part ou de la part de son gouvernement. Une demi page sur six-et-demie concerne les rapports hongro-tchécoslovaques et les questions du changement des frontières et de l'arbitrage quadrilatérale.¹⁶⁵

¹⁶⁰ p.ex. Barcza: op. cit p. 407

¹⁶¹ Le livre jaune français, Documents diplomatiques 1938-1939, Pièces relatives aux événements et aux négociations qui ont précédé l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne d'une part, la Pologne, la Grande-Bretagne et la France d'autre part. Ministère des affaires étrangères, Paris, 1939 Imprimerie nationale

¹⁶² cf. le document n° 51 et 65 (M. Coulondre, ambassadeur de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Étrangères), envoyés le 2 et le 14 mars 1939 (Livre jaune, p. 51, 80, 82)

¹⁶³ cf. le document n°73 (M. Coulondre, ambassadeur de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Étrangères), envoyé le 16 mars 1939 (Livre jaune, p. 92, 97)

¹⁶⁴ Il faut souligner que Georges Bonnet a retourné à l'importance de cette conversation aussi bien devant l'Assemblée nationale française.

Annexe II, extrait du discours prononcé à la Chambre des députés par Georges Bonnet, ministre des affaires étrangères, le 26 janvier 1939. (Livre jaune, p. 423)

¹⁶⁵ „Sur deux autres sujets, j'essaie encore d'inciter le Führer à me faire connaître sa pensée; les revendications de la Hongrie et la guerre d'Espagne.

Il convient sans détour que les Hongrois ont des prétentions qu'il juge excessives. Il ajoute, il est vrai, que les cessions et les concessions des Slovaques sont trop maigres. Pour lui, le seul critérium est l'ethnographie, la race; c'est le seul dont il se soit réclamé vis-à-vis des Tchèques pour le tracé des nouvelles frontières; les Hongrois, les Polonais n'ont qu'à s'y tenir, eux-aussi; visiblement, l'effort de ceux-ci pour se doter d'une frontière commune ne lui est pas sympathique. Le Chancelier se vante d'avoir fait échouer le recours, proposé par la Hongrie, aux quatre Puissances de Munich. Il croit avoir, de la sorte, écarté un péril certain. « Une telle conférence, dit-il, nous aurait placés devant deux thèses éloignées l'une de l'autre. J'aurais été obligé, quelle que fût mon opinion intime, de me prononcer pour les Hongrois et les Polonais, à cause des liens politiques qui nous unissent à eux; Mussolini aurait agi de la même façon. Vous, cependant, et les Anglais, pour des raisons analogues, vous auriez défendu les Tchèques. Ainsi trois semaines après l'accord de Munich, nous aurions de nouveau un conflit, qui cette fois ne se fût pas arrangé. J'ai rendu service à l'Europe, en l'évitant. J'ai préféré exercer une pression sur les Hongrois et les Tchèques et les persuader de renouer les pourparlers interrompus, en se montrant, les uns et les autres, moins intransigeants. Mussolini m'a aidé. J'espère qu'une transaction interviendra. Mais toute l'affaire est dangereuse. On voit à cette

(Quatre jours après, Villani, l'envoyé hongrois à Rome a transmis à Ciano l'analyse du gouvernement hongrois, très proche aux phrases hitlériennes prononcée à Obersalzberg et le document hongrois a souligné que la France et l'Angleterre aurait de préférence pour l'arbitrage bilatéral de l'Axe car elles ne voudraient pas s'occuper du différend hongro-tchécoslovaque dans l'avenir.¹⁶⁶)

V/3 Les informations de la diplomatie hongroise sur l'attitude gouvernementale américaine

Dans le recueil hongrois de la correspondance diplomatique¹⁶⁷, on a inclu le rapport établi sur les entretiens du chargé d'affaires de la mission américaine avec Apor, l'adjoint permanent du ministre hongrois où Traverser „a parlé – comme toujours – avec une grande compréhension, même avec approbation sur la justesse de nos revendications.”¹⁶⁸

Dans ses mémoires très pro-hongrois, parus à la première fois en 1947, JF Montgomery, l'envoyé diplomatique américain en poste à Budapest entre 1933-1941 ne fait pas allusion à quelconque avertissement *a fortiori* de condamnation qu'il a dû transmettre durant les semaines d'octobre ou de novembre 1938. Derrière l'échec des négociations bilatérales, il a cru découvrir les manoeuvres par lesquels Hitler avait manipulé le gouvernement tchécoslovaque afin de pouvoir se présenter enfin comme arbitre.¹⁶⁹ Dans ses notes personnelles, dont les pièces les plus caractéristiques ont été récemment publiées en Hongrie¹⁷⁰, on peut voir qu'il avait collecté des informations sur l'état des négociations, mais ce sont surtout la question de la Ruthénie (et les chances d'une frontière commune de la Hongrie avec la Pologne) et la préparation d'un projet de loi antisémite qui étaient dans le centre de son attention.¹⁷¹

Dans le recueil des documents diplomatiques du Secrétariat d'État américain, les rédacteurs ont inclu le rapport de l'attaché militaire de Berlin,¹⁷² un compte-rendu de l'ambassadeur américain de

occasion combien la France et l'Angleterre on eu tort d'accorder à la Tchécoslovaquie la garantie de ses frontières, avant même que celles-ci ne fussent clairement définies. Il en peut sortir les plus fâcheuses complications.»
cf. le document n°18 (M. François-Poncet, ambassadeur de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Étrangères), envoyé le 20 octobre 1938, (Livre jaune, p. 28)

¹⁶⁶ Doc. 188, du 22 octobre 1938. (A Palazzo Chigi és Magyarországnak. Olasz diplomáciai dokumentumok Magyarországról. A Darányi-kormány megalakulásától a Szovjetunió elleni hadüzenetig. (1936-1941), szerk. Réti György. [Le Palazzo Chigi et la Hongrie. Documents diplomatiques italiens sur la Hongrie. La période entre le gouvernement de Darányi et la déclaration de guerre à l'URSS (1936-1941) György Réti (sous la dir.)], p. 158:

¹⁶⁷ le DIMK II précité,

¹⁶⁸ Doc. 433, DIMK II. p. 689. La rencontre a eu lieu le 1er octobre 1938.

¹⁶⁹ John Flournoy Montgomery: op. cit p. 103-104

¹⁷⁰ Frank Tibor (szerk): Roosevelt követe Budapesten: John F. Montgomery bizalmas politikai beszélgetései 1934-1941, [L'envoyé de Roosevelt à Budapest: Les entretiens politiques confidentiels de John F. Montgomery, 1934-1941] Corvina 2002 Budapest

¹⁷¹ Il a rencontré Apor, le suppléant permanent du ministre des affaires étrangères (qui l'avait informé sur l'état des négociations bilatérales), Kóbr, l'envoyé tchécoslovaque à Budapest (qui lui a indiqué que Prague accepterait l'Allemagne et l'Italie, comme arbitre, mais pas du tout la Pologne), Rasic, l'envoyé yougoslave, Ermansdorf, l'envoyé allemand, Eckhardt, député au parlement, Imrédy, premier ministre, Bethlen, ancien premier ministre, Teleki, ministre de l'éducation à l'époque, ancien et futur premier ministre, Frank Tibor op. cit. p. 191-206

¹⁷² Le 3 octobre 1938: L'attaché Smith analyse longuement comment les revendications territoriales hongroises et polonaises ont été reçues à Munich et il constate que Mussolini a appuyé beaucoup mieux ces demandes que Hitler.) United States Department of State / *Foreign relations of the United States diplomatic papers, 1938. General* (1938), The German-Czechoslovak crisis, (pp. 483-739),

Varsovie,¹⁷³ et le rapport de l'envoyé américain à Prague¹⁷⁴, mais on n'y a pas trouvé de rapport venu de Budapest en la matière.

En ce qui concerne les contacts de Pelényi, l'envoyé hongrois à Washington, le recueil hongrois de la correspondance diplomatique publie un télégramme dans lequel le diplomate raconte qu'au Secrétariat d'État américain, il a eu la possibilité de lire quelques télégrammes envoyés aux jours de Munich par le chargé d'affaires Traverser et l'envoyé Montgomery qui avaient suggéré l'appui résolu des demandes territoriales hongroises. Le sous-secrétaire d'État, Sumner Welles lui a posé la même question que Dunn, directeur du département de l'Europe avait aussi touchée peu de temps avant, à savoir à dire à son cœur si la rétrocession de la Ruthénie satisferait vraiment la Hongrie?

Bien sûr, Sumner Welles n'attendait pas vraiment de réponse claire et surement pas d'engagement; Pelényi a averti donc ses supérieurs qu'il faudrait éviter de surestimer l'influence de Montgomery dont les propos sympathisant ne reflètent pas forcément la position officielle de Washington, ayant opté pour le moment pour l'isolationnisme.¹⁷⁵

Quand l'occupation militaire de la Ruthénie a eu lieu, Montgomery a posé au ministre adjoint (qui était déjà Vörnle) les mêmes questions que Barcza a reçues à Londres: l'action a-t-elle été concertée ou approuvée par l'Allemagne ou non? Selon le compte-rendu hongrois, Montgomery était d'avis que si la Hongrie n'avait pas occupée la Ruthénie, ce territoire aurait été prise doute sans par l'Allemagne.¹⁷⁶

VI. Conclusions

Aujourd'hui, on a beaucoup plus de connaissance qu'en 1938 et il est évident que les gouvernements de la politique de l'apaisement (ainsi que ceux qui les ont suivis et qui ont réussi à vaincre le nazisme et à libérer l'Europe du joug hitlérien de la guerre) n'avaient pas informé leur public sur tous les accords et tous les consentements conclus ou envoyés par les canaux diplomatiques.

Comme on l'a indiqué au début, l'objet de cet article n'est pas la réappréciation historique ou juridique des événements liés à une période tragique dans la mémoire tchèque et slovaque, période qui précédait la deuxième guerre mondiale. On espère cependant qu'on pouvait démontrer la cohérence entre les perceptions de la presse politique, de la presse scientifique juridique et de la position des gouvernements en exercice à cette époque en Angleterre, en France

<http://digicoll.library.wisc.edu/cgi-bin/FRUS/FRUS-idx?type=article&did=FRUS.FRUS1938v01.i0009&id=FRUS.FRUS1938v01&size=M>
p. 716-718

¹⁷³ Ambassadeur Biddle, écrivant sur le „recent Italo-German arbitration conference in Vienna” fait état de la déception des pays de l'Europe centrale, et en particulier de la Hongrie et de la Pologne envers l'Italie qui pouvait équilibrer suffisamment la pression allemande.

Foreign relations of the United States, diplomatic papers, tome précité, 5 novembre 1938, p. 731-733

¹⁷⁴ le 7 novembre 1938, l'envoyé Carr donne un compte rendu sur l'évacuation des territoires sudètes, la délimitation de la ligne précise, et certaines difficultés mineures émergées.

Foreign relations of the United States, diplomatic papers, tome précité, p. 733-735

¹⁷⁵ Doc. 465 du 5 octobre 1938 (76/pol. – 1938), DIMK II, p. 722-723

¹⁷⁶ Doc. 499 du 18 mars 1939, DIMK III, p. 614-615

et aux États-Unis au moins dans le sens des messages comme les diplomates anglais, français et américains ont envoyé au gouvernement hongrois.

Les diplomates hongrois ont senti qu'il s'agissait d'une opération à haut risque, mais ils ont pu constater que la Hongrie ne rencontrait pas d'objection de la part de ces trois gouvernements si elle profitait de la nouvelle situation. Ils ont pu croire qu'un nouveau paradigme (le paradigme de Munich) succéderait au paradigme de la conférence de paix de Versailles.

Ce n'est que six mois plus tard qu'il est devenu clair que le paradigme de Munich peut être renversé par un autre. L'Angleterre et la France se sont rendu compte que Hitler ne pourrait pas être satisfait par des gestes et des concessions. L'annexion de la Tchéquie, les menaces adressées à la Pologne, la provocation de Gleiwitz et le déclenchement de la deuxième guerre mondiale, le drôle de guerre et l'invasion allemande du front de l'Ouest témoignaient que c'est seulement par la force armée que l'Allemagne hitlérienne et le camp de l'Axe pourraient être arrêtés et vaincus.

La Hongrie dont la politique est devenue de plus en plus liée à celle de l'Allemagne, a pu constater que le maintien de l'acquis viennois serait tributaire du résultat de la guerre. La partie anglophile de l'élite politique et gouvernementale et les diplomates du ministère des affaires étrangères n'ont pas pu empêcher que la Hongrie abandonne sa neutralité et le statut de non-belligérant, et qu'elle participe à l'agression contre la Yougoslavie et l'URSS. Bien plus tard, les tentatives de quitter l'Axe et la guerre ont été empêchées par l'occupation allemande en mars 1944 et le coup d'État des croix fléchées, parti nazi hongrois, en octobre 1944.

La Hongrie a terminé cette partie de son histoire dans le banc des vaincus par la coalition antifasciste, fondatrice du paradigme onusien.

Dans le traité d'armistice de janvier 1945, la Hongrie a dû rentrer à l'intérieur des frontières du début 1938 et en 1947, le traité de paix a formellement reconfirmé les frontières de 1938 avec l'adjonction de trois villages situés dans la proximité de Bratislava à la Tchécoslovaquie. (La Tchécoslovaquie a renoncé de sa part de la Ruthénie, qui devenait attachée à l'URSS et au sein de la fédération à la République Soviétique Socialiste Ukrainienne.¹⁷⁷)

En Hongrie, les criminels de guerre et quelques hauts responsables politiques ont été exécutés ou sévèrement châtiés et des centaines de milliers d'innocents avaient péri à la guerre et après la guerre. Cet article n'a voulu traiter ni la responsabilité politique pour la guerre, ni la responsabilité politique pour les actes, les erreurs et les crimes commis entre 1938-1939-1945. Ceci est dûment examiné par l'historiographie moderne.

Les questions auxquelles l'article voulait chercher la réponse, - c'est à dire si les diplomates hongrois de l'époque avaient raison de constater (et de confirmer dans leurs mémoires) que 1) les gouvernements - en exercice - anglais, français et américain ne protesteraient pas si la Hongrie saisisait l'occasion et que 2) le média et l'opinion publique ainsi que les écrits de la doctrine de droit international ne témoignaient pas de tel refus massif qui laisseraient entendre que le gouvernement sur place pourrait être renversé sous peu et que l'arrivée d'un nouveau gouvernement au pouvoir avec une politique opposée est manifestement prévisible, peuvent être répondues affirmativement.

¹⁷⁷ traité du 29 juin 1945 conclu entre l'URSS et la Tchécoslovaquie

Les diplomates – malgré toutes les insuffisances de la documentation accessible de nos jours – ont bien perçu l'opinion de ces trois gouvernements et ils savaient bien que ces gouvernements suivaient la logique d'une politique qui était contestée ou, au moins, vue avec angoisse de la part d'une partie considérable de leur élite ministérielle et politique. La position arrêtée à Munich semblait être un nouveau paradigme et ils ne pouvaient pas prévoir (ou très peu d'entre eux l'ont prévu) que ce paradigme allait être mis en cause justement par le régime hitlérien, en forçant deux sur les quatre des auteurs de l'accord de Munich, de revenir à *statu quo ante*.

Même à l'époque, on était obligé de constater que la politique de l'apaisement et les résultats intervenus engendraient cependant des critiques dans une partie considérable de la société et dans des milieux des internationalistes: mais le ton de la critique s'est aggravé au fur et à mesure que le monde assistait à bras baissés à l'annexion de la Tchéquie (la Bohême-Moravie) et a vu que l'appétit de l'Allemagne hitlérienne visait désormais la Pologne. En effet, le retour à la politique précédente s'est justifié surtout dans la mesure où il fallait assumer la responsabilité pour prendre les armes pour la cause de l'humanité et la préservation de la culture et de la valeur de l'être humain.

On peut constater aussi que les „grands professeurs” et les „promesses” de la doctrine américaine du droit international de l'époque ont développé de tels arguments – tout en laissant entendre leurs critiques – qui regardaient la sentence arbitrale de Vienne de 1938 avec une compréhension relative.

Or, aussi bien les politiciens pratiquant la politique de l'apaisement que les gouvernements qui les succédaient savaient bien qu'il était dans leur intérêt de cacher devant leurs citoyens les messages discrets envoyés vers la Hongrie et la Tchécoslovaquie d'une part, et les puissances de l'Axe, d'autre part. C'est ainsi que le média et une grande partie de la doctrine ont évalué *a posteriori* les événements de Vienne de 1938 comme s'ils avaient eu lieu sans le consentement de la diplomatie de leurs gouvernements respectifs.

Pourtant, ces gouvernements savaient tout ou presque tout. Ils croyaient qu'il s'agissait des corollaires d'un nouvel paradigme où les sacrifices cruels mais inévitables étaient historiquement et politiquement justifiables. Il est devenu clair au cours des mois de 1939 qu'ils avaient tort.

Chamberlain, Halifax, Daladier et Bonnet ainsi que leurs collaborateurs les plus proches savaient donc tout ce qu'il adviendrait. La logique de la guerre et du règlement de l'après guerre militait aussi bien aux yeux de leurs successeurs en faveur de l'occultation de ces concessions comme si de la part de leur élite, il n'y avait qu'une seule faiblesse: la conclusion de l'accord de Munich.

Finalement, le sentiment de culpabilité pour la trahison de Munich a déterminé l'interprétation et l'appréciation de la décision de Vienne.

Après que la décision politique sur le caractère *nul et non avenue*¹⁷⁸ avait été prise, la doctrine y a apporté des justifications juridiquement *prima facie* correctes et logiques, mais formulées de la

¹⁷⁸ On dit que c'était l'accord conclu le 29 septembre 1942 entre les deux gouvernements en exil, représentés par le général De Gaulle et Benes où la formule nul et non avenue a été utilisé à la première fois, en ce qui concerne les changements territoriaux de la Tchécoslovaquie. Or, même la position de la France Libre a été ambiguë en ce qui concerne les liens entre les conséquences juridiques *in abstracto* et les frontières *in concreto* car l'alternation des années 1938 et 1939 sous-entendait une marge de manoeuvre considérable:

manière qui avait la vocation complémentaire d'exculper les gouvernements de la politique de l'apaisement, d'amoindrir leur responsabilité, d'occulter leur complicité ou leur concours à la création de la situation. Une autre partie de la doctrine, agissant de toute bonne foi ou seulement en croyant à certains ouvrages écrits aux années après guerre, a donné son appréciation juridique aux nouvelles générations des juristes sans connaître tous les éléments historiques.

Je crois qu'on peut se permettre de reconstituer les circonstances conformément à l'histoire¹⁷⁹. Il est évident qu'en 2011, aucun titre juridique ne peut être déduit de la présentation correcte des faits de 1938.

„Dans cet esprit, le Comité National Français, rejetant les accords signés à Munich le 29 septembre 1938, proclame solennellement qu'il considère ces accords comme nuls et nonavenus, ainsi que tous les actes accomplis en application ou en conséquence desdits accords.

Ne reconnaissant aucun changement territorial affectant la Tchécoslovaquie, survenus en 1939 ou depuis lors, il s'engage à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour que la République tchécoslovaque, dans ses frontières d'avant septembre 1938, obtienne toute garantie effective concernant sa sécurité militaire et économique, son intégrité territoriale et son unité politique.”

¹⁷⁹ J'ai choisi donc de traiter ce sujet en détail puisque je sais qu'il était proche de Géza Herczegh ayant des connaissances historiques si profondes, mais aussi personnelles via son frère, lui-même diplomate de la période historique relatée qui travaillait auprès de personnes mentionnées dans le présent ouvrage ou bien qui lisait leurs rapports. Malheureusement, Géza Herczegh n'a publié ses livres sur l'histoire diplomatique qu'en hongrois (G. Herczegh: *Magyarország külpolitikája 896–1919* [La politique étrangère de la Hongrie entre 896-1919] (1987) Budapest, Kossuth Könyvkiadó; *A sarajevói merénylettől a potsdami konferenciáig* [De l'attentat de sarajevo jusqu'à la Conférence de Potsdam] (1999) Budapest, Magyar Szemle Könyvek) J'espère bien que j'ai pu collecter de documents en nombre suffisant qui prouvent les constats et les suppositions du professeur Herczegh.